



## Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

**5827<sup>e</sup>** séance

Mercredi 30 janvier 2008, à 10 heures  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Ettalhi . . . . .	(Jamahiriya arabe libyenne)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud . . . . .	M. Kumalo
	Belgique . . . . .	M. Verbeke
	Burkina Faso . . . . .	M. Kafando
	Chine . . . . .	M. Li Junhua
	Costa Rica . . . . .	M. Urbina
	Croatie . . . . .	M. Muharemi
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Wolff
	Fédération de Russie . . . . .	M. Churkin
	France . . . . .	M. Ripert
	Indonésie . . . . .	M. Natalegawa
	Italie . . . . .	M. Spatafora
	Panama . . . . .	M. Arias
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	Sir John Sawers
	Viet Nam . . . . .	M. Le Luong Minh

### Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est ouverte à 10 h 15.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne**

**Le Président** (*parle en arabe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants d'Israël, du Liban et de la République arabe syrienne, des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. Gillerman (Israël) prend place à la table du Conseil. Les représentants des autres pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.*

**Le Président** (*parle en arabe*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu de l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 22 janvier 2008, qui sera publiée sous la cote S/2008/51 et qui se lit comme suit :

« J'ai l'honneur de demander au Conseil de sécurité d'inviter, conformément à la pratique établie, l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la séance qui se tiendra le mercredi 30 janvier 2008 sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. »

Je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter l'Observateur permanent de la Palestine à participer à la séance conformément au règlement intérieur et à la pratique établie.

*En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.*

*Sur l'invitation du Président, M. Mansour (Palestine) prend place à la table du Conseil.*

**Le Président** (*parle en arabe*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors

de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques.

*Il en est ainsi décidé.*

J'invite M. Pascoe à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques. Je donne maintenant la parole à M. Pascoe.

**M. Pascoe** (*parle en anglais*) : Les quatre dernières semaines ont mis en lumière le fossé qui existe entre les aspirations du processus politique et la dure réalité de la situation sur le terrain au Moyen-Orient. Les efforts qui ont continué d'être déployés pour faire avancer le processus d'Annapolis, avec le début des négociations sur les questions clefs et la visite du Président des États-Unis d'Amérique, George W. Bush, ont été éclipsés par l'escalade de la violence à Gaza et dans le sud d'Israël, qui s'est accompagnée d'une fermeture par moment totale de la bande de Gaza, d'une aggravation des souffrances humanitaires et d'une multiplication des atteintes aux droits de l'homme.

Depuis mon dernier exposé au Conseil, le 22 janvier, la crise à Gaza a considérablement évolué.

Le 23 janvier, des militants palestiniens ont détruit des pans entiers de la barrière frontalière avec l'Égypte. Depuis, des centaines de milliers d'habitants de Gaza ont traversé la frontière, et un grand nombre de ceux qui s'étaient antérieurement retrouvés bloqués en Égypte sont rentrés à Gaza. Suite aux tentatives des forces de sécurité égyptiennes de fermer la frontière le 25 janvier, le Hamas a détruit de nouvelles sections de la barrière frontalière. Plusieurs membres des forces de sécurité égyptiennes ont été blessés par des tirs de militants palestiniens. Ils ont toutefois fait preuve de retenue, et la situation est globalement restée calme. Le 29 janvier, les étalages des magasins situés dans la zone proche de la frontière étaient pour la plupart

vides, et les forces égyptiennes ont commencé à refermer la frontière.

En Égypte, les Palestiniens ont acheté de la nourriture, des médicaments et d'autres produits qui ne sont généralement pas disponibles à Gaza en raison du blocus. Selon certaines informations, que nous n'avons pas été en mesure de vérifier, des armes et des explosifs seraient également rentrés à Gaza. Nous appuyons les efforts inlassables que déploie l'Égypte pour trouver une solution pacifique et rationnelle à la situation le long de la frontière.

Depuis le 18 janvier, date à laquelle Israël a imposé une fermeture totale, jusqu'à hier, seulement 32 camions chargés de marchandises sont entrés à Gaza, dont 10 camions financés par des dons jordaniens. Ce chiffre contraste avec la moyenne journalière de 93 camions au cours des deux premières semaines de 2008 et de 250 camions avant juin 2007. Actuellement, le nombre de camions que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), l'Organisation mondiale de la santé et le Programme alimentaire mondial (PAM) n'ont pas pu envoyer à Gaza s'élève à environ 224, quoique nous ayons compris que 35 camions de l'ONU et du Comité international de la Croix-Rouge devraient se rendre à Gaza aujourd'hui. Dans certaines zones de Gaza, le PAM n'a déjà plus de sucre ni de sel à distribuer, et l'UNRWA a annoncé que ses stocks de conserves de viande seraient épuisés dans une semaine. Le personnel palestinien de l'ONU qui possède un permis pour sortir de Gaza n'est actuellement pas autorisé à le faire, ce qui entrave les activités de l'ONU.

Les importations de combustibles en provenance d'Israël ont repris le 22 janvier, si bien qu'au cours de la semaine se terminant le 27 janvier, 1 566 000 litres de diesel industriel au total ont été fournis à Gaza. Cette semaine, 2,2 millions de litres de diesel industriel devraient être fournis; toutefois, un peu plus de 3 millions de litres sont nécessaires pour éviter les coupures d'électricité, et des réserves d'au moins 20 millions de litres sont indispensables pour assurer le fonctionnement normal de la centrale électrique. Si le niveau actuel des fournitures de combustibles se maintient, les coupures d'électricité continueront; dans certaines zones, elles durent huit heures par jour.

Certains puits fonctionnent à nouveau après avoir été reconnectés au réseau électrique et aux générateurs en état de marche; cependant, d'après l'UNICEF, 40 %

des habitants de Gaza ont toujours un accès limité à l'eau potable.

La crise incite à demander une réponse urgente à la proposition de l'Autorité palestinienne de s'occuper des points de passage de Gaza. Nous réaffirmons que le Secrétaire général est particulièrement favorable à ces propositions, et nous nous félicitons des récentes décisions de la Ligue des États arabes et du Conseil de l'Union européenne à ce sujet. Nous nous félicitons également des efforts diplomatiques qui sont actuellement menés pour régler cette question. Nous appelons toutes les parties à s'efforcer d'assurer aussi rapidement que possible la réouverture contrôlée des points de passage pour entrer et sortir de la bande de Gaza, à la fois pour des raisons humanitaires et pour permettre les échanges commerciaux, conformément aux dispositions des accords internationaux pertinents sur les déplacements et l'accès, signés en novembre 2005. Ces échanges doivent concerner notamment le matériel et les équipements nécessaires pour la reprise des projets de l'ONU en matière de relogement et d'enlèvement des décombres. L'ONU est prête à promouvoir, de toutes les façons possibles, les efforts visant à mettre en œuvre les propositions faites par l'Autorité palestinienne.

Un mois de terribles massacres s'est écoulé; au total, 108 Palestiniens ont été tués et 229 autres blessés lors d'affrontements avec les Forces de défense israéliennes. Trois Israéliens ont été tués et 24 autres blessés par des militants palestiniens. Les incursions des Forces de défense israéliennes dans les villes de Cisjordanie se poursuivent à un rythme régulier. Au cours de la période considérée, par exemple, un couvre-feu a été imposé pendant trois jours, au début du mois de janvier, à l'ensemble de la ville de Naplouse. Plusieurs incidents violents ont également éclaté en Cisjordanie, notamment dans le secteur occupé de Jérusalem-Est, où des militants palestiniens ont attaqué la police des frontières israélienne et des étudiants d'un séminaire religieux.

Aujourd'hui, la Cour suprême israélienne a déclaré que les réductions des fournitures de combustibles et d'électricité à Gaza étaient légales. L'arrêt approuve en fait la décision, adoptée par le Gouvernement le 19 septembre 2007, d'imposer des sanctions dans la bande de Gaza en réponse aux tirs incessants de roquettes et d'obus de mortier dirigés contre Israël. Je saisis cette occasion pour rappeler au Conseil la déclaration du Secrétaire général du 19 septembre, dans laquelle il se disait préoccupé par

la situation de 1,4 million de résidents de Gaza, y compris des personnes âgées, des jeunes et des malades, qui souffrent déjà des incidences de la fermeture prolongée, ajoutant que ces habitants ne devaient pas être punis pour les actions inacceptables de militants et d'extrémistes.

Nous constatons que l'intensité de la violence s'est réduite de façon considérable au cours de la semaine écoulée à Gaza et dans le sud d'Israël. Cependant, nous demeurons préoccupés par le fait que 77 roquettes et obus de mortier ont été tirés au cours de la semaine dernière par des militants palestiniens et qu'il y a eu également quatre incursions et attaques aériennes menées contre Gaza par les Forces de défense israéliennes.

À la réunion d'information de la semaine dernière, l'ONU a condamné les tirs de roquettes contre des civils dans le sud d'Israël et a appelé toutes les parties à se conformer au droit international et à ne pas mettre en danger la vie de civils. L'ONU a également clairement exprimé sa profonde préoccupation à l'égard des actions militaires menées par Israël, notamment les exécutions ciblées et les graves conséquences humanitaires de la politique israélienne de fermeture des points de passage. C'est pourquoi je ne répéterai pas ici ces déclarations de position.

Évolution plus positive, les parties ont commencé à négocier sur les questions essentielles pendant la période considérée. Le Président des États-Unis, George Bush, s'est rendu dans la région et s'est engagé à faire tout ce qui était en son pouvoir pour veiller à ce qu'un accord de paix soit signé en 2008. Il a précisé que le point de départ des négociations sur le statut permanent était la fin de l'occupation qui a commencé en 1967; il a également fait publiquement plusieurs commentaires sur les frontières, les réfugiés, Jérusalem et la sécurité. Il a en outre lancé des appels vigoureux aux deux parties pour qu'elles respectent leurs engagements conformément à la Feuille de route, notamment le démantèlement des avant-postes et un gel des activités de peuplement, ainsi que la prise de mesures pour lutter contre la violence et le terrorisme. William Fraser, général des États-Unis, a été désigné pour diriger les efforts visant à surveiller la mise en œuvre de la première phase de la Feuille de route, conformément à l'accord conjoint d'Annapolis.

Les coprésidents de la conférence des donateurs de Paris – la Commission européenne, la Norvège, la

France et le représentant du Quatuor, Tony Blair – se sont réunis la semaine dernière pour faire le point sur les engagements pris par les participants à Paris. Ils ont insisté sur l'importance de faire évoluer concrètement et visiblement la situation sur le terrain, tout en mettant en œuvre sans tarder le plan palestinien de réforme et de développement. Le montant total de l'aide annoncée s'élève à 7 milliards 700 millions de dollars. Un nombre important de donateurs ont l'intention de verser le montant de leur aide au compte du Trésor unique de l'Autorité palestinienne. Les coprésidents ont convenu de se réunir à nouveau en mars.

À la demande du Premier Ministre Fayyad, la Banque mondiale est en train de concevoir un mécanisme pour un nouveau fonds d'affectation spéciale financé par de multiples donateurs, qui sera chargé d'organiser l'appui accordé par les donateurs au budget ordinaire de l'Autorité palestinienne. La Commission européenne a annoncé que le mécanisme européen d'aide aux Palestiniens, conçu en étroite concertation avec l'Autorité palestinienne, serait lancé le 1<sup>er</sup> février pour assurer le suivi du mécanisme international temporaire. Ce mécanisme sera ouvert à tous les donateurs et combinera investissement et appui aux dépenses courantes de façon plus complète que ne le fait actuellement le mécanisme international temporaire.

Le représentant du Quatuor, Tony Blair, poursuit ses efforts pour assurer la mise en œuvre des projets visant à promouvoir la revitalisation de l'économie palestinienne. L'équipe de pays des Nations Unies s'est réunie au début de cette semaine afin de renforcer la coordination entre les agences, en particulier pour appuyer le plan palestinien réforme et de développement.

Les efforts de réforme des Palestiniens et l'aide des donateurs ne peuvent avoir de répercussions durables s'il n'y a pas d'amélioration sensible du problème des fermetures, conformément à l'Accord sur les déplacements et l'accès. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, il existe 563 obstacles à la liberté de circulation des Palestiniens en Cisjordanie. Il est essentiel de réduire ces fermetures pour favoriser la mobilité, la sécurité et la confiance.

À cet égard, les forces de sécurité de l'Autorité palestinienne poursuivent leurs efforts pour maintenir l'ordre public, et notamment désarmer et arrêter les militants. Nous encourageons l'Autorité palestinienne à poursuivre et à intensifier ses efforts pour respecter

ses obligations en matière de sécurité décrites dans la première phase de la Feuille de route et l'invitons à accroître la coopération pour appuyer ces efforts.

Le Secrétaire général a réaffirmé la position de l'ONU concernant l'illégalité des colonies de peuplement. La première phase de la Feuille de route demande au Gouvernement israélien de geler toutes les activités de peuplement, y compris la « croissance naturelle ». Nous appelons Israël à s'efforcer de remplir ses obligations, à savoir cesser les activités de peuplement, démanteler tous les avant-postes créés depuis mars 2001 et rouvrir les institutions palestiniennes à Jérusalem-Est. Les travaux de construction du mur à l'intérieur du territoire palestinien occupé, qui s'écartent de la Ligne verte et contreviennent à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice, se poursuivent.

S'agissant du Liban, la situation politique et sécuritaire demeure une source de grave préoccupation. Sur le plan politique, la session du Parlement libanais qui devait élire un Président a été reportée pour la treizième fois, au 11 février. En dépit des efforts diplomatiques déployés par la Ligue des États arabes, les parties sont loin de s'entendre. La vacance présidentielle dure depuis le 24 novembre et mène à une situation dangereuse et, en fin de compte, intenable. Les dirigeants libanais doivent agir sans retard, rapprocher leurs vues et permettre au pays de retrouver une activité politique normale.

L'incertitude politique est exacerbée par les graves incidents touchant à la sécurité qui sont de plus en plus fréquents. Le 27 janvier, des manifestations ont débuté dans une banlieue sud de Beyrouth, apparemment pour protester contre les coupures d'électricité dans le quartier. Ces troubles ont provoqué le déploiement des Forces armées libanaises et des services de sécurité dans cette zone pour tenter de ramener le calme. Les manifestations se sont rapidement propagées aux villes de Tyre et de Khiam dans le Sud-Liban et dans les zones nord-est de la vallée de la Bekaa. À la tombée de la nuit, sept personnes avaient été tuées et une quarantaine d'autres blessées. L'armée libanaise a annoncé qu'elle mènerait une enquête sur ces morts.

Le 25 janvier, le Liban a été une fois de plus le théâtre d'un assassinat ciblé lorsqu'une explosion a tué à Beyrouth le capitaine Wissam Eid et l'adjudant Osama Merib des Forces de sécurité internes et quatre autres personnes, blessant également une vingtaine de

personnes. Le 15 janvier, l'explosion d'une voiture piégée a tué trois passants dans une zone industrielle de Beyrouth et a blessé des dizaines d'autres personnes. Un véhicule diplomatique de l'Ambassade des États-Unis au Liban a été également touché par l'explosion, et ses deux occupants ont été blessés.

Outre les attaques contre la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), il s'agit de la première attaque perpétrée à Beyrouth contre une cible diplomatique depuis l'époque de la guerre civile du Liban. En outre, le 21 janvier, en début de matinée, une grenade à main a explosé dans un quartier résidentiel de Beyrouth. L'explosion a fait des dégâts matériels, mais personne n'a été blessé. Ces incidents n'ont pas été revendiqués.

La situation qui règne dans la zone d'opérations de la FINUL demeure relativement calme mais tendue, en particulier suite aux différents incidents qui ont eu lieu les 7 et 8 janvier, dont le Secrétaire général adjoint Guéhenno a déjà informé le Conseil. La FINUL et les Forces armées libanaises poursuivent leurs enquêtes sur l'attentat du 8 janvier contre un véhicule de la FINUL. De même, l'enquête sur les tirs de roquette du 8 janvier sur la ville de Shelomi, dans le nord d'Israël, se poursuit. Aucune revendication n'a été faite. Le Secrétaire général a publié des déclarations condamnant les deux incidents. Le 21 janvier, les Forces armées libanaises ont tiré sur deux avions israéliens dans l'espace aérien libanais, à l'intérieur de la zone d'opérations de la FINUL.

Le Secrétaire général a condamné énergiquement les graves incidents qui se sont produits au cours du mois écoulé et a demandé que leurs auteurs soient traduits en justice.

Dans le nord, l'ONU, sous la direction opérationnelle de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, continue de fournir une aide humanitaire et de mener des activités urgentes de reconstruction dans le camp de réfugiés palestiniens de Nahr el-Bared, où l'armée libanaise a affronté le groupe armée Fatah al-Islam de mai à septembre 2007.

Le Secrétaire général apporte son plein appui aux efforts entrepris par le Premier Ministre Olmert et le Président Abbas pour parvenir à un accord de paix en 2008 et les encourage à faire des progrès tangibles sur toutes les questions clefs, notamment les questions liées au statut définitif. Mais il est tout aussi important de stabiliser et d'améliorer la situation sur le terrain,

pour permettre au processus d'Annapolis de se poursuivre.

Le Secrétaire général continuera de travailler en étroite collaboration avec les partenaires du Quatuor, les pays de la région et ce conseil pour appliquer la Feuille de route et une solution prévoyant deux États, qui aurait pour conséquence la coexistence dans la paix et la sécurité de l'État d'Israël et de l'État de Palestine, en application des résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003) et de l'Initiative de paix arabe.

**Le Président** (*parle en arabe*): Je remercie M. Lynn Pascoe de son exposé. Nous donnons d'abord la parole à l'Observateur permanent de Palestine.

**M. Mansour** (Palestine) (*parle en arabe*): Je remercie le Secrétaire général adjoint Pascoe de l'exposé qu'il a fait au Conseil aujourd'hui sur la situation actuelle. Je voudrais également vous exprimer notre gratitude, Monsieur le Président, pour la manière dont vous dirigez nos travaux et pour les efforts que vous avez déployés la semaine dernière, tout au long d'un processus difficile visant à appeler l'attention du Conseil de sécurité sur la crise humanitaire dans la bande de Gaza.

Cette crise qui fait rage est le résultat cumulé de politiques et de pratiques illégales, cruelles et délibérées d'Israël, la puissance occupante, contre la population civile palestinienne dans bande de Gaza. Il s'agit notamment – le Secrétaire général adjoint l'a mentionné – de punir, collectivement et illégalement, la population en fermant totalement les postes frontière de Gaza et en bloquant l'accès aux fournitures humanitaires essentielles et au carburant, et en procédant à des attaques militaires qui ont causé de nombreuses morts, des destructions et d'énormes souffrances à la population civile.

Les efforts de la présidence du Conseil visaient à encourager le Conseil à réagir à ce drame humanitaire et à atténuer les souffrances humaines de la population civile palestinienne, en appelant Israël, la puissance occupante, à ouvrir les postes frontière de la bande de Gaza et à autoriser le passage en toute sécurité du personnel humanitaire, des denrées alimentaires nécessaires, des médicaments et du carburant indispensables, ainsi que des personnes nécessitant un traitement médical hors de Gaza.

Mais, malheureusement, le Conseil de sécurité n'a une fois de plus pas été en mesure de parvenir à un

consensus et s'est donc montré incapable d'agir efficacement pour régler la situation. Même si le projet de déclaration présidentielle examiné ne proposait pas de solution adéquate et juste à la situation grâce à une levée du blocus, apportant ainsi une solution à la terrible situation humanitaire de notre population assiégée à Gaza, il aurait tout de même constitué une réaction minimale du Conseil à cette crise, qui se poursuit à ce jour.

À cet égard, je remercie les membres du Conseil qui ont fait part de leur appui au projet de déclaration présidentielle, et nous exprimons également notre gratitude à la majorité des membres du Conseil qui ont adopté des positions de principe sur la crise humanitaire, ainsi qu'à tous ceux qui ont pris part au débat de la semaine dernière, exprimant leur solidarité sans faille avec le peuple palestinien en ces temps difficiles.

Dans ce contexte, le Groupe arabe s'est engagé de manière constructive dans ce processus sous la direction de la délégation saoudienne, qui préside le Groupe ce mois-ci. Le Groupe a fait montre de beaucoup de souplesse et est demeuré concentré sur la situation humanitaire qui règne à Gaza, dans l'espoir que le Conseil de sécurité assume ses responsabilités et réponde promptement et de manière pragmatique à ce drame qui ne cesse de s'exacerber. Malheureusement, cela n'a pas été le cas. Nous tenons à dire combien nous sommes profondément déçus par l'absence de mesure décisive malgré l'appel que nous avons adressé au Conseil de sécurité. Son incapacité à traiter la question ne va pas contribuer à améliorer la situation sur le terrain, ni faire progresser le processus de paix ou inciter la population à croire qu'il puisse résoudre les problèmes dont il est saisi, comme ceux auxquels nous sommes actuellement confrontés.

En ce moment même, la crise humanitaire palestinienne continue d'amplifier à Gaza, entraînant dans son sillage des conséquences prévisibles et imprévisibles pour la population palestinienne, pour la stabilité de notre région et pour les chances de paix. En aucun cas, la poursuite d'une politique consistant à affamer, à plonger dans la pauvreté et à emprisonner toute une population civile ne saurait permettre de ramener le calme ou de créer un environnement propice à la paix. Conjuguées à la répétition incessante des violentes attaques militaires et des crimes de guerre d'Israël, puissance occupante, ces politiques ne font qu'accroître l'affliction et le désespoir du peuple palestinien et déstabiliser davantage la situation. Elles

exacerbent le ressentiment et la frustration, alimentant ainsi la spirale de violence meurtrière que nous nous efforçons depuis longtemps de stopper, notamment au moyen des nombreux cessez-le-feu qui ont été obtenus par le Président Abbas et que la puissance occupante n'a cessé de miner.

Aujourd'hui, malgré nos appels et l'indignation internationale qui a suivi l'escalade de l'état de siège et la multiplication des agressions d'Israël contre Gaza, rien de réel n'a été entrepris et la situation continue de se détériorer. Ce qui se passe depuis quelques jours à Rafah, situé à la frontière entre Gaza et l'Égypte, montre, de façon patente et inquiétante, l'ampleur du désespoir et des privations endurés par les civils palestiniens de Gaza. À ce sujet, nous adressons nos vives félicitations au Gouvernement égyptien pour le calme et le tact dont il fait preuve face aux événements.

En effet, la plupart des milliers de personnes qui ont traversé en masse la frontière aspiraient uniquement à se procurer les vivres, les médicaments et le carburant nécessaires à leur survie et à la satisfaction des besoins essentiels de leurs proches. Pour beaucoup, il s'agissait aussi d'exercer leur liberté de circulation, ne serait-ce que pour une courte période après plusieurs mois d'emprisonnement dans l'espace limité de la bande de Gaza.

Nous réitérons qu'aucun prétexte ou argument ne peut justifier que des civils innocents soient traités de manière si inhumaine et cruelle. Des enfants, des femmes, des personnes âgées, handicapées et malades, des familles entières ne sauraient, pour quelque raison que ce soit, être réduits à la misère et pour ainsi dire à la famine, privés des produits de première nécessité et soumis aux actes d'agression et de terreur incessants de l'armée israélienne. Cela est injustifiable et moralement inacceptable. Le droit international est censé protéger les civils pendant un conflit armé, y compris l'occupation étrangère, contre les mesures de punition et de représailles collectives, qui sont rigoureusement interdites.

Ce qui se passe à Gaza est une catastrophe délibérément déclenchée par l'homme. La communauté internationale est tenue de continuer de s'y opposer à cor et à cris tandis qu'Israël, puissance occupante, doit être exhortée à cesser immédiatement les politiques et pratiques illégales qui sont à l'origine de cette situation. Israël doit être contraint à respecter ses obligations relevant du droit international, notamment

à l'égard de la population civile qui subit son occupation, conformément aux dispositions de la quatrième Convention de Genève. Indépendamment des excuses qu'il avance, Israël ne peut et ne doit être exonéré de ses responsabilités. Israël doit répondre de ses actes. La situation à laquelle nous assistons exige de toute urgence une intervention humanitaire et des mesures politiques.

À ce sujet, nous réaffirmons qu'il est nécessaire d'accéder à la proposition faite par l'Autorité palestinienne, selon laquelle elle doit contrôler la partie palestinienne des postes frontière de Gaza. Cette proposition a été entérinée lors de la réunion ministérielle arabe du 27 janvier 2008, après avoir été favorablement accueillie par le Quatuor et à l'échelle internationale. Elle a également été approuvée par le Conseil de sécurité lors de l'examen du projet de déclaration présidentielle, la semaine dernière et au début de la semaine.

Le Président Abbas se trouve aujourd'hui au Caire, où il examine la question avec le Président Hosni Moubarak sous l'angle des accords antérieurement conclus. Cette proposition offre un moyen concret et viable de résoudre la crise humanitaire engendrée par le châtement collectif dont pâtissent 1,5 million de Palestiniens à l'intérieur de la bande de Gaza. Elle permettra l'ouverture des points de passage ainsi que la circulation des biens et des personnes en direction et en provenance de Gaza. Israël est tenu par le droit international de garantir cette liberté de circulation ainsi que l'accès sûr et sans entrave du personnel humanitaire, y compris le personnel de l'ONU, qui est principalement représentée sur le terrain par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), lequel continue de fournir une assistance vitale aux civils palestiniens. Au nom de la Palestine, nous exprimons nos remerciements à l'UNRWA pour la noble œuvre qu'il accomplit, en particulier à Gaza.

La situation à laquelle nous assistons aujourd'hui dans le territoire palestinien occupé, notamment à Jérusalem-Est, est malheureusement peu réjouissante. Les chances de voir progresser le processus de paix récemment relancé restent incertaines, alors que les obstacles continuent de se multiplier. Malgré la dynamique et les espoirs engendrés par l'évolution du contexte international, notamment lors de l'importante conférence d'Annapolis, qui a conduit à la reprise des négociations bilatérales entre les parties israélienne et

palestinienne, malgré la conférence des donateurs qui s'est tenue à Paris et malgré la visite effectuée ce mois-ci dans la région par le Président des États-Unis, George Bush, ce sont les événements qui se déroulent actuellement sur place qui définissent le contexte et l'évolution future de la situation, comme l'a déclaré le Secrétaire général adjoint Pascoe. À cet égard, la dynamique et les espoirs dont je viens de parler sont gravement compromis par les pratiques illégales d'Israël dans la bande de Gaza ainsi que par la poursuite de ses politiques illicites en Cisjordanie, qui visent principalement à servir ses desseins illégitimes d'expansion.

Comme nous l'avons souligné à maintes reprises dans nos lettres au Conseil, Israël poursuit sa campagne illégale de colonisation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est et ses alentours. Il s'agit d'une campagne acharnée. Bien que trop nombreux pour être énumérés de façon exhaustive, certains faits illustrent parfaitement la gravité de la situation. Immédiatement après la Conférence d'Annapolis, les dirigeants israéliens ont annoncé la poursuite des implantations de colonies à Djabal Abou Ghounaym – Har Homa – à Jérusalem-Est occupée. Israël continue d'implanter des colonies dans la vallée du Jourdain. En outre, la semaine dernière, des bulldozers israéliens ont rasé une grande partie du campus de l'Université Al Qods, à Beit Hanina, afin de construire une route destinée à relier des colonies israéliennes illégales.

Le fait que les colonies israéliennes construites sur le territoire palestinien occupé constituent de graves violations au droit international est incontestable, étant donné que cela a été affirmé par le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, la Cour internationale de Justice, les Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève et, en fait, par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, comme l'a souligné le Secrétaire général adjoint Pascoe dans sa déclaration de ce matin. Le fait qu'elles font gravement obstacle à la création d'un État palestinien physique viable, d'un seul tenant et indépendant, et donc à la paix, est également incontestable.

La Feuille de route, entérinée par le Conseil de sécurité dans la résolution 1515 (2003), appelle clairement à un gel israélien de toutes les activités d'implantation et au démantèlement de tous les avant-postes. Le Quatuor a plusieurs fois exhorté Israël à respecter cette obligation. Néanmoins, bien qu'il ait

promis de mettre fin à ces activités illégales, Israël, la puissance occupante, poursuit la colonisation du territoire palestinien occupé, notamment à Jérusalem-Est et aux alentours, en construisant des colonies, le mur et les routes de contournement, mais aussi par le biais de toutes les autres mesures illégales qui visent à faciliter ses plans en vue d'une annexion de fait. Ces mesures comprennent, entre autres, la confiscation de terres, la démolition de maisons, des restrictions concernant la résidence et le régime des permis.

Outre leur caractère illégal, ces activités de colonisation sont extrêmement provocantes. Elle nuisent gravement à la crédibilité du processus de paix et suscitent de profondes interrogations quant à la bonne foi d'Israël dans les négociations, puisqu'il ne peut même pas cesser ses agissements illégaux et continue de créer toujours plus d'obstacles sur le terrain. À cet égard, les colonies et le mur – qui ont également un impact très préoccupant sur les conditions socioéconomiques des Palestiniens – fragilisent clairement l'objectif de parvenir à un règlement pacifique fondé sur la solution prévoyant deux États, étant donné qu'ils fragmentent considérablement le territoire palestinien et battent en brèche son unité, son intégrité, sa contiguïté territoriale et sa viabilité.

Ainsi, nous réitérons nos appels à la communauté internationale pour qu'elle invite – contraigne, en fait – Israël à cesser immédiatement toutes ses activités d'implantation illégale et la construction du mur à l'intérieur du territoire palestinien occupé, à respecter ses obligations juridiques et à prendre sans délai des mesures de confiance qui indiquent son sérieux dans la gestion de cette affaire.

Pendant ce temps, en Cisjordanie, la puissance occupante continue d'imposer des restrictions sévères à la circulation des personnes et des biens par le biais de centaines de points de passage et de barrages routiers, dont le nombre n'a pas décliné depuis la relance du processus de paix et qui continuent d'avoir un impact négatif sur la vie et le relèvement socioéconomiques des Palestiniens. De plus, si plusieurs prisonniers ont certes été libérés, des campagnes d'arrestations quotidiennes sont menées par Israël, qui maintient le nombre de Palestiniens dans les prisons et centres de détention israéliens à environ 11 000, dont des centaines de femmes et d'enfants, la plupart dans des conditions déplorables. Par ailleurs, Israël continue de mener des raids aériens sur les villes palestiniennes, y compris des attaques contre les forces de sécurité

palestiniennes, minant ainsi délibérément les efforts, les réussites et la crédibilité de l'Autorité palestinienne pour ce qui est de promouvoir le calme et la sécurité pour son propre peuple.

Ce sont là autant de questions cruciales qui appellent l'attention et exigent l'action. Elles remettent également en question les véritables intentions d'Israël quant au processus de paix, car leur poursuite a seulement pour effet de dégrader encore davantage la situation sur le terrain, de ralentir le processus de paix et de menacer ce dernier dans son entier.

Il ne saurait y avoir d'équilibre ni de justice tant que cette situation perdurera dans le territoire palestinien occupé. Une fois encore, Israël reste comptable de ses violations des droits de l'homme et de ses graves infractions à la quatrième Convention de Genève. À ce stade critique, l'action est subordonnée à l'« équilibre » de ce qui est, fondamentalement, une situation extrêmement déséquilibrée.

Nous sommes conscients que les deux camps ont des responsabilités au titre du droit international et des engagements à tenir en vertu des accords conclus dans le cadre du processus de paix, auquel la direction palestinienne est attachée, mais la situation n'en est pas moins celle de l'occupation étrangère de tout un peuple qui voit ses droits fondamentaux bafoués quotidiennement par la puissance occupante, par le châtement collectif, des agressions militaires et d'autres mesures illégales. C'est une situation dans laquelle la puissance continue de prévaloir et de gagner en cynisme, et dans laquelle les forces de paix n'ont de cesse de faiblir. Mais c'est également une situation qui n'est ni tenable, ni viable, et qui doit donc être réglée. C'est une situation pour laquelle il n'existe pas de solution militaire et à laquelle il convient de trouver une solution politique courageuse et juste, fondée sur les résolutions pertinentes de l'ONU, l'Initiative de paix arabe, la Feuille de route et le principe de l'échange de territoires contre la paix.

Par conséquent, nous continuerons à compter sur l'appui de la communauté internationale pour faire respecter le droit international afin d'apaiser la crise humanitaire actuelle et de garantir enfin les droits inaliénables de la population palestinienne. Malgré les difficultés que nous rencontrons, nous restons fermement convaincus de l'importance que revêt la communauté internationale dans la promotion du calme et de la stabilité, le règlement de la situation humanitaire et la progression du processus de paix. Cet

appui, ces encouragements et cet attachement collectifs aux positions de principe fondées sur le droit international renforcent notre volonté, en tant que peuple, d'exercer nos droits nationaux et de réaliser nos aspirations. C'est pourquoi nous continuerons d'accorder une grande valeur au rôle du Conseil de sécurité en tant qu'organe auquel incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous continuerons d'appeler le Conseil à remplir activement son mandat et à faire appliquer ses propres résolutions sur la question de Palestine, jusqu'à ce qu'une paix juste, durable et globale soit instaurée.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

**M. Gillerman** (Israël) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Pascoe pour son exposé instructif.

En l'absence du Président, je voudrais insister sur le fait que l'instabilité et les dangers croissants qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales au Liban, en particulier du fait du Hezbollah dans les zones situées au sud du Litani, sont plus graves que jamais. Les deux roquettes Katioucha tirées sur le nord d'Israël, le 8 janvier, et l'attentat terroriste qui a blessé deux soldats de la paix irlandais le même jour, n'en sont que deux exemples.

Alors qu'Israël se félicite de la déclaration à la presse du Conseil qui condamnait ces attentats terroristes, il reste encore beaucoup à faire pour mettre en œuvre intégralement la résolution 1701 (2006).

Les armes continuent à passer à travers la frontière poreuse entre la Syrie et le Liban, en violation de l'embargo sur les armes. En outre, certaines des armes en question sont dirigées vers des zones situées au sud du Litani, où le Hezbollah réarmé maintient sa présence.

Les deux soldats israéliens enlevés par le Hezbollah, le 12 juillet 2006, Udi Goldwasser et Eldad Regev, sont toujours détenus; rien n'indique qu'ils sont encore en vie, et la Croix-Rouge n'a pas été autorisée à leur rendre visite. Dans la résolution 1701 (2006), le Conseil de sécurité demande explicitement la libération immédiate et sans condition de ces deux soldats. Je demande au Conseil, comme je l'ai déjà fait auparavant, de mettre en œuvre ces dispositions et de nous aider à ramener nos jeunes soldats à la maison.

Enfin, l'incident survenu le 7 janvier dans la zone de Halta, au cours duquel un Libanais était entré en Israël, rappelle qu'il est indispensable de démarquer la Ligne bleue. Israël a remis le suspect au Liban après une courte enquête. Nous espérons que la démarcation de la Ligne bleue, ainsi que la mise en place de signaux d'avertissement permettront d'éviter de futurs incidents.

Je voudrais maintenant vous parler brièvement de la situation avec le Hamas dans la bande de Gaza et du processus de paix avec les dirigeants modérés de l'Autorité palestinienne. Le terrorisme palestinien dans toute son horreur – c'est-à-dire les actes de violence horribles et vicieux continus dirigés contre des Israéliens simplement parce qu'ils sont israéliens – constitue la plus grande menace aux droits de l'homme, à la paix et à la stabilité dans notre région. Israël exhorte les dirigeants modérés de l'Autorité palestinienne à assumer leurs responsabilités au titre des divers accords, notamment de la Feuille de route, et à mettre fin à la violence et au terrorisme, ainsi qu'à l'incitation à commettre de tels actes contre notre peuple.

Les événements de la semaine dernière ont démontré à quel point le terrorisme peut mettre non seulement en danger la vie des civils mais aussi mettre gravement en péril l'ensemble du processus de paix. Jeudi dernier, dans la soirée, deux terroristes palestiniens armés se sont infiltrés à Kfar Etzion, en Cisjordanie, et ont blessé trois Israéliens. Un autre incident s'est produit presque au même moment lorsque des terroristes palestiniens ont ouvert le feu sur des officiers de police israéliens près du camp de réfugiés de Shimafat à Jérusalem, tuant un officier et en blessant un autre.

Quand ces actes de terrorisme ont eu lieu, plus de 230 000 Israéliens continuaient de vivre à la portée des tirs de roquettes en provenance de la bande de Gaza. Depuis que le Hamas a pris le pouvoir, plus de 4 200 roquettes et obus de mortier ont été tirés sur les villes du sud d'Israël. Dans ce périmètre, c'est la ville de Sderot qui a essuyé la plupart de ces tirs – avec beaucoup de courage mais aussi de douleur et de souffrance.

Comme l'a dit un journaliste britannique dans la région, Sderot est la ville où la vie se mesure en 15 secondes. Quinze seconde : c'est le laps de temps dont disposent les citoyens de Sderot entre le retentissement des sirènes d'alarme et l'explosion inévitable des

roquettes Qassam. Il n'y a pas de vie normale à Sderot. Tout le monde est sur le qui-vive, tout le monde a peur de quitter sa maison, d'emmener ses enfants à l'école, et même d'aller au supermarché. C'est une version terrifiante de la « roulette russe » – et je garantis au Conseil qu'il ne s'agit pas d'un jeu; on l'appelle ainsi parce que personne ne sait quand la prochaine roquette va être tirée ni où elle va atterrir – et c'est une source de terreur épouvantable.

Le Hamas mène sa campagne de terrorisme depuis la bande de Gaza, dont il a pris violemment le contrôle l'année dernière, afin de menacer, de mutiler et d'assassiner des civils innocents. Il y a deux semaines, un tueur du Hamas a assassiné un volontaire équatorien de 20 ans, M. Carlos Chávez, dans les champs du kibboutz Ein Hashlosha. Le Hamas lance non seulement des roquettes au hasard, mais il recourt désormais à des armes de précision pour cibler les civils.

Je rappelle au Conseil qu'Israël s'est désengagé de la bande de Gaza il y plus de deux ans en espérant que les Palestiniens gouverneraient cette zone de façon responsable – en prenant soin de leur peuple et en améliorant son niveau de vie et sa qualité de vie. Au lieu de cela, les Palestiniens ont transformé Gaza en une base de terroristes et une aire de lancement de missiles visant Israël.

Mon collègue palestinien a continuellement – sans honte ou parce qu'il n'en a pas été informé – parlé d'Israël comme étant la puissance occupante, en ignorant ouvertement le fait qu'Israël s'est totalement retiré de Gaza il y plus de deux ans. La seule puissance occupante à Gaza est l'occupation terroriste du Hamas, qui maintient non seulement les Israéliens, mais aussi son propre peuple, en otage par la terreur et la violence.

De façon très caractéristique, l'Observateur palestinien a encore une fois employé le mot « occupation » et l'a utilisé 13 fois. Il n'a pas employé une seule fois le mot « Hamas ». Il ne doit pas oublier que nous sommes dans le monde réel, nous sommes au Conseil de sécurité, pas au théâtre.

Tandis que ces actes de terrorisme ont lieu, les Israéliens vivent dans la peur et le danger permanents. Mon gouvernement a indiqué clairement – en paroles et en actes – qu'il ferait tout son possible pour prévenir la crise humanitaire dans la bande de Gaza. L'électricité continue de parvenir à Gaza, et les trois quarts au moins des besoins en électricité sont

couverts. Des fournitures, dont le gaz de cuisine, 500 000 litres de gasoil pour les générateurs – principalement dans les hôpitaux –, 2,2 millions de litres de carburant industriel pour les centrales électriques, et 50 camions d'aide humanitaire sont entrés dans la bande de Gaza depuis la semaine dernière. Israël travaille en étroite coopération avec les organismes humanitaires des Nations Unies concernés sur le terrain, pour veiller à ce que les besoins de la population civile soient satisfaits.

En revanche, que peut-on dire de l'engagement du Hamas vis-à-vis des besoins humanitaires de Gaza? Le Hamas détourne le carburant envoyé pour produire l'électricité à Gaza. Il maintient la population de Gaza dans l'obscurité, afin qu'il puisse produire davantage de roquettes qu'il tire sur Israël. En incendiant les postes frontière, les terroristes forcent de façon cynique aux bouclages, ce qui entrave les efforts d'aide humanitaire. Récemment, nous avons même constaté que les terroristes utilisaient les convois humanitaires pour passer en contrebande des explosifs et des armes à Gaza. Le Hamas montre des images de misère pour manipuler en permanence les médias, ce qui fait de Gaza non seulement le théâtre de ses opérations mais également le théâtre de la désinformation.

Le mot « humanitaire » ne fait pas partie du vocabulaire du Hamas. Comme l'a indiqué l'exposé du Secrétaire général adjoint, M. Pascoe, plus de 20 mois se sont écoulés depuis l'enlèvement du caporal Gilad Shalit, dont le lieu et les conditions de détention sont toujours inconnus. Les terroristes qui le détiennent ne permettent pas qu'on lui rende visite pour évaluer son état de santé. C'est là un véritable problème humanitaire qui se poursuit.

À différentes occasions, ma délégation a insisté sur le fait que les terroristes dépendent des États pour obtenir appui et assistance. La Syrie héberge et abrite de nombreuses organisations terroristes, y compris le Jihad islamique et le Hamas, dont le leader, Khaled Mashal, vit dans le pays tout en continuant d'orchestrer l'assassinat d'Israéliens.

L'Iran aussi finance le Hamas et le Hezbollah et soutient généreusement le terrorisme aux quatre coins de la planète. L'Iran nie l'Holocauste et menace de détruire Israël pour promouvoir sa vision fondamentalement raciste du monde. L'Iran ne veut pas vivre dans un monde où il existe un État juif, et en conséquence finance les terroristes sur le terrain pour qu'ils effectuent le sale boulot. Cette situation doit

cesser et j'espère sincèrement que le Conseil y veillera. S'exprimant à la télévision hier soir, le Président iranien a de nouveau proféré des menaces belliqueuses contre Israël, déclarant que « Tôt ou tard, les sionistes allaient disparaître ». À l'évidence ces déclarations incendiaires et cette rhétorique vindicative touchent chacun d'entre nous au plus profond.

Mais le plus inquiétant est que les déclarations du Président iranien interviennent au lendemain de la commémoration par l'ONU de la Journée dédiée à la mémoire de l'Holocauste, un événement solennel au cours duquel la communauté internationale a réaffirmé sa volonté de préserver éternellement la mémoire de l'Holocauste et de recourir aux instruments relatifs aux droits de l'homme et à la responsabilité civique pour veiller à ce qu'il n'y ait plus jamais de génocide.

En cette semaine où les nations du monde se sont unies dans le souvenir des victimes de l'Holocauste et de ce qui est sans doute le pire exemple de perversion du pouvoir du peuple, il convient de rappeler comment les extrémistes cherchent véritablement à détruire ces efforts. Le Hamas et le Hezbollah sont des partis non démocratiques qui se servent des instruments de la société civile pour parvenir à leurs fins marquées par le racisme, la haine et la violence. Ils manipulent et détournent la démocratie et les droits de l'homme pour promouvoir l'instabilité et le chaos.

La communauté internationale ne doit pas être dupe. Elle doit savoir que le Hamas est l'ennemi de toutes les valeurs que défend l'Organisation des Nations Unies. Le Hamas n'incarne pas la volonté du peuple palestinien, mais celle des extrémistes qui entendent détruire tout ce pour quoi nous avons œuvré. Quand le Hamas occupe le pouvoir sans entrave, c'est tout simplement la civilisation qui régresse.

Il faut d'urgence prendre conscience que les terroristes ne cherchent qu'à saper nos démocraties et à détruire nos droits de l'homme. Cet impératif a été dernièrement mis en lumière par la récente déclaration du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés sur la situation dans la bande de Gaza. Ne visant qu'à condamner politiquement Israël, la déclaration du Mouvement des pays non alignés ne fait aucune référence au terrorisme palestinien ni au Hamas, et encore moins aux attaques à la roquette aveugles et sournoises que lance le Hamas contre Israël. En substance, cette déclaration ne traduit pas une compréhension véritable de la situation sur le terrain, ni de la responsabilité globale de ce conseil. Le

Mouvement des pays non alignés peut-il faire preuve de plus d'ignorance et de cynisme? Mais comme l'a déclaré un jour le regretté Daniel Patrick Moynihan, à quoi sert au juste le Mouvement des pays non alignés? A-t-il seulement encore raison d'être aujourd'hui?

Nous croyons dans la poursuite du dialogue qui se déroule en ce moment entre Israël et l'Autorité palestinienne. Cela signifie, toutefois, que l'on aborde le conflit de manière équilibrée et non en encourageant des propos biaisés. Nous avons récemment pu constater, dans la résolution adoptée par le Conseil des droits de l'homme à Genève, les effets néfastes que peut avoir une rhétorique partisane. De telles initiatives ne vont clairement pas dans l'intérêt de la paix et des droits de l'homme. Au contraire, elles mettent en péril les chances de parvenir à une réconciliation et à un accord.

L'obscurité s'est abattue sur Gaza, mais cela n'est pas dû à l'absence de lumière. Cette obscurité sur Gaza est le résultat de la nuit imposée par les extrémistes de Téhéran et de Damas, dont les émissaires terroristes sur le terrain, le Hamas et le Hezbollah, n'ont d'autre objectif que de détruire tout progrès, tout développement, tout espoir et toute source de lumière. À Gaza, la lueur d'espoir peut être ravivée en un instant. La situation peut changer de manière spectaculaire en quelques millièmes de seconde. Pour cela, il suffit que les tirs de roquettes s'arrêtent et que la terreur se taise.

Heureusement, les modérés de la région travaillent d'arrache-pied pour faire obstacle aux extrémistes. Israël s'est rendu à Annapolis en novembre dernier dans l'espoir de raviver la lueur et l'esprit de paix pour tous les peuples de la région. Israël est très attaché à la vision de deux États, l'un juif, l'autre palestinien, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, comme en témoigne le dialogue qui a lieu actuellement entre le Premier Ministre Olmert et le Président Abbas. Nous sommes très désireux de voir les États arabes et musulmans modérés de la région appuyer le processus qui se déroule entre nous et les Palestiniens. L'inertie ne correspond ni à notre politique ni à notre intérêt. Israël estime que l'existence d'un État palestinien indépendant désireux de vivre en paix avec son voisin le plus proche, c'est-à-dire nous, est vitale pour parvenir à une paix durable et à la sécurité dans la région.

Mais tous les modérés doivent unir leurs forces. Se critiquer et se montrer du doigt les uns les autres ne

fera qu'affaiblir notre force collective. Se ranger aux côtés des terroristes ne les incite nullement à procéder à des réformes et à mettre fin à la violence. Nous avons tous ici un rôle déterminant à jouer. Une fois ce rôle bien compris, Israël espère que nous pourrions de notre vivant parvenir à une paix durable avec tous les citoyens du Moyen-Orient.

**Sir John Sawers** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*): Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général adjoint, M. Pascoe, de l'exposé qu'il a fait au Conseil, le second sur la situation au Moyen-Orient en l'espace d'un peu plus d'une semaine.

Comme nous l'avons entendu, les Israéliens et les Palestiniens poursuivent leurs négociations bilatérales de haut niveau. M. Olmert et le Président Abbas se sont de nouveau rencontrés le 27 janvier 2008. Nous estimons que ces contacts réguliers témoignent de la détermination politique de ces deux dirigeants. Celle-ci est inestimable, en particulier lorsque les événements sur le terrain menacent de faire dérailler le processus de paix. Nous saluons ces deux hommes pour la vision politique dont ils font preuve et nous les encourageons, ainsi que leurs gouvernements, à continuer dans cette voie.

En tant que communauté internationale, nous avons la responsabilité de tout mettre en œuvre pour soutenir le processus israélo-palestinien, un processus dont l'objectif convenu est de parvenir à l'avènement d'un État palestinien viable vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité. Je ne suis pas sûr que les débats tels que celui-ci, qui génèrent davantage de passion que de raison, contribuent efficacement à ce processus. De son côté, le Gouvernement britannique continuera d'accorder son soutien politique et pratique aux Israéliens et aux Palestiniens qui participent au processus. J'en veux pour preuve le fait que le Royaume-Uni coparraine la conférence des investisseurs privés qui se tiendra cette année à Bethléem, en témoignage de notre volonté de travailler avec d'autres au développement d'une économie palestinienne qui serait soutenue par le secteur privé.

Nous ne devons pas pécher par optimisme. La Conférence d'Annapolis a permis de relancer le processus de paix, mais nous devons désormais faire des progrès continus et réguliers dans cette voie. Il n'est pas encore acquis que les parties en soient arrivées là.

La situation à Gaza demeure une source de grave préoccupation pour ma délégation. Le Conseil de

sécurité a tenu de longues consultations tout au long de la semaine dernière, au cours desquelles j'ai exposé clairement les inquiétudes du Royaume-Uni et la position de mon gouvernement. Nous condamnons les attaques à la roquette qui sont lancées de manière quasi quotidienne depuis Gaza et qui prennent pour cible des Israéliens innocents. Nous reconnaissons à Israël le droit de se défendre contre de telles attaques. Toutefois, fermer tous les points de passage et rationner l'approvisionnement en carburants, en nourriture et en autres biens de manière à ce que la population civile en subisse les conséquences n'est pas la réponse qui convient. Nous nous félicitons que le Gouvernement israélien ait décidé de reprendre l'approvisionnement de Gaza en carburants et en nourriture. Les Palestiniens doivent répondre aux préoccupations sécuritaires d'Israël et faire cesser les tirs de roquettes et les attaques au mortier lancés sur Israël depuis Gaza.

Je voudrais faire part de la préoccupation de mon gouvernement à l'égard de la situation à Rafah. Nous soutenons la réaction du Gouvernement égyptien. Nous nous félicitons que le Premier Ministre Fayyad ait proposé que l'Autorité palestinienne assume le contrôle des points de passage de Gaza du côté palestinien. J'encourage toutes les parties concernées à coopérer en priorité pour assurer le fonctionnement normal des points de passage. Au niveau de l'Union européenne, nous avons dit clairement que nous étions prêts à jouer notre rôle à Rafah, dès que les conditions le permettront.

S'agissant du Liban, je voudrais rappeler la déclaration que vous avez faite hier à la presse, Monsieur le Président, au nom des membres du Conseil. Le Royaume-Uni est alarmé par la détérioration de la situation sécuritaire au Liban. Citons les explosions de bombes le long des routes, qui ont tué le général François al-Hajj et le capitaine Wissam Eid. Citons les attentats perpétrés le long des routes contre des voitures appartenant à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et à l'ambassade des États-Unis; citons les tirs de roquettes Katioucha du Sud-Liban vers le nord d'Israël. Nous condamnons tous ces attentats terroristes. Nous avons également été préoccupés par les troubles civils qui ont éclaté le 27 janvier et qui ont causé la mort de plusieurs manifestants.

Il demeure essentiel d'aplanir les divergences politiques et d'organiser l'élection d'un président sans ingérence extérieure. Nous nous félicitons des efforts

récemment déployés par la Ligue des États arabes, et nous demandons à toutes les parties influentes d'utiliser leurs pouvoirs de façon responsable et pour le bien commun de tous les Libanais.

L'ONU peut contribuer de façon décisive à l'instauration de la paix juste, globale et durable au Moyen-Orient que nous cherchons tous : premièrement, en tant que membre du Quatuor; deuxièmement, par l'intermédiaire de la FINUL et d'autres opérations des Nations Unies; troisièmement, en tant que fournisseur de l'aide humanitaire par l'intermédiaire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient; et quatrièmement, en tant que facilitateur des progrès. La voix de l'ONU doit être entendue, et le Conseil de sécurité doit jouer son rôle. Pour y parvenir, nous devons veiller à ce que nos débats apportent une valeur ajoutée et contribuent effectivement à atteindre notre objectif commun : une paix globale dans la région.

**M. Ripert** (France) : Je voudrais tout d'abord remercier M. Pascoe pour son exposé très complet et qui dresse un tableau bien sombre de la situation au Proche-Orient.

Je voudrais en premier lieu dire quelques mots sur le Liban, où la situation suscite notre vive préoccupation. Elle doit retenir toute l'attention du Conseil. En réitérant notre plus ferme condamnation de l'ensemble des assassinats et tentatives d'assassinat perpétrés dans ce pays depuis octobre 2004, nous devons déplorer une très sensible dégradation de la situation sécuritaire depuis les derniers mois. Depuis la fin du mandat d'Émile Lahoud, quatre nouveaux attentats ont été perpétrés, qui s'inscrivent dans une véritable campagne de déstabilisation. Après l'assassinat du chef des opérations de l'armée, le 12 décembre, c'est une autre institution essentielle à la préservation de la stabilité de l'État libanais qui a été atteinte, avec l'attentat meurtrier perpétré le 25 janvier contre un officier des forces de sécurité intérieure. Le 15 janvier, un attentat a par ailleurs visé, pour la première fois depuis trois ans, un véhicule diplomatique. Enfin, le 8 janvier dernier, c'est une nouvelle fois la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) qui a été touchée. Nous tenons à renouveler tout notre appui à la Force des Nations Unies qui accomplit un travail remarquable de stabilisation au Sud-Liban dans des conditions difficiles.

Comme l'a rappelé hier le Conseil de sécurité, il est de la plus haute importance que les auteurs et commanditaires de ces crimes soient traduits en justice et que l'impunité cesse enfin au Liban. Ma délégation veut, de ce point de vue, réitérer son appui aux efforts du Secrétaire général de l'ONU pour mettre en place, dès que possible, conformément à la résolution 1757 (2007) du Conseil, le tribunal spécial.

Enfin, ma délégation a suivi avec préoccupation les événements de ce week-end et a déploré les victimes des incidents de Beyrouth. La retenue et le sens des responsabilités doivent absolument prévaloir. Toute la lumière devra être faite sur les circonstances de ces événements. Cette recrudescence de l'instabilité est d'autant plus préoccupante qu'elle se conjugue à une prolongation des blocages politiques et du vide à la tête de l'État libanais. Ma délégation veut naturellement marquer que la priorité demeure plus que jamais la sortie de cette impasse politique et donc, en premier lieu, la tenue d'une élection présidentielle sans délai, selon les règles constitutionnelles libanaises et dans un esprit de large rassemblement. C'est à ce titre que la France apporte aujourd'hui son plein appui à l'initiative de la Ligue des États arabes et aux efforts de son Secrétaire général. La France reste pleinement disponible, dans la continuité de son engagement, pour favoriser une sortie de crise au Liban suivant les lignes contenues dans le plan de la Ligue des États arabes.

Dans ce contexte très préoccupant sur les plans sécuritaire et politique, la communauté internationale doit marquer sa détermination à agir pour favoriser la pleine mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité en vue de garantir la souveraineté, la stabilité, l'unité et l'indépendance du Liban. Ma délégation tient à réitérer, comme l'a fait l'Union européenne il y a deux jours, son plein appui au Gouvernement légitime du Liban, ainsi qu'à ses forces armées et à ses forces de sécurité dans leurs efforts pour maintenir la stabilité du pays. La communauté internationale doit appeler les parties concernées au Liban et à l'extérieur à assumer sans délai leurs responsabilités et à respecter leurs engagements.

J'en viens maintenant au dossier israélo-palestinien. Nous avons pendant plusieurs jours essayé, au sein du Conseil, de parvenir à une rédaction consensuelle sur un texte concernant la dégradation de la situation humanitaire à Gaza et la recrudescence de violence à Gaza et dans le sud d'Israël. Malgré tous nos efforts, nous n'avons pas pu aboutir à l'adoption d'une déclaration présidentielle. Cela est d'autant plus

regrettable que le Conseil était très proche d'un accord, qui aurait permis de réagir à la gravité de la situation et, pour la première fois, de condamner la recrudescence de la violence, en particulier les attaques terroristes de roquettes contre Israël, qui ont très sensiblement augmenté depuis la prise de contrôle de Gaza par le Hamas.

La France continuera à œuvrer pour que le Conseil de sécurité joue le rôle qui devrait être le sien dans le conflit israélo-palestinien. Nous sommes encouragés par l'ouverture qu'ont montrée toutes les délégations, et nous souhaitons continuer en ce sens. Nos efforts devront porter, en premier lieu, sur une prise en compte aussi objective et complète que possible de la réalité de cette région du monde, qui constitue un préalable à une action efficace du Conseil. La réalité concernant Gaza, et cela a été largement démontré ici, est celle d'une augmentation insupportable de la violence, que nous devons condamner sous toutes ses formes. Nous appelons ainsi avec la plus grande fermeté à la cessation des tirs de roquettes et d'obus de mortier, qui menacent quotidiennement les civils qui habitent le sud d'Israël. Aucun État ne saurait tolérer une telle menace terroriste sur sa population civile sans faire usage de son légitime droit de défense. Mais, dans le même temps, ce droit ne saurait être exercé sans mesure. Nous appelons les autorités à faire preuve de la plus grande retenue dans l'exercice de ce droit et à respecter pleinement le droit international, en évitant les actions qui mettent en danger les populations civiles.

De manière constante, la France exprime sa préoccupation s'agissant de la situation humanitaire à Gaza. Malgré le travail admirable des agences des Nations Unies et des travailleurs humanitaires, elle s'est sensiblement dégradée ces derniers jours et a abouti aux récents événements à la frontière de l'Égypte. Là encore, il y a une réalité que nous ne pouvons et ne devons pas occulter. La France estime que des mesures comme la coupure de l'alimentation en électricité, qui visent à mettre en œuvre un blocus sur Gaza, conduisent à punir collectivement l'ensemble de la population civile. La France déplore ces mesures et appelle à la reprise immédiate de toutes les livraisons de fioul et au maintien des services essentiels. Nous notons à cet égard les récentes déclarations du Gouvernement israélien, rappelées par l'Ambassadeur Gillerman, de faire tout son possible pour que les besoins humanitaires de toutes les populations civiles soient assurés.

Avec nos partenaires de l'Union européenne, nous réitérons également notre appel pour une levée de tous les obstacles aux activités humanitaires, ce qui passe, notamment, par l'ouverture des points de passage pour les biens et les personnes. À cet égard, je souligne l'appui apporté par l'ensemble de l'Union européenne à la proposition de l'Autorité palestinienne, rappelée par l'Ambassadeur Mansour, d'assurer elle-même le contrôle des points de passage. D'une manière générale, nous appelons au strict respect du droit international, et notamment du droit international humanitaire et des droits de l'homme.

S'agissant de la situation à la frontière égyptienne, la France salue les efforts du Gouvernement égyptien. Nous exprimons notre disposition, avec nos partenaires de l'Union européenne, à contribuer à la stabilisation de la situation dans le cadre d'un accord entre l'Autorité palestinienne, l'Égypte et Israël. L'évocation de la situation à Gaza permet de mettre en exergue l'importance que revêt le renforcement de la confiance sur le terrain. Pour que la dynamique d'Annapolis soit maintenue, il est essentiel que les populations israélienne et palestinienne puissent constater des évolutions positives dans leur vie quotidienne. Pour le moment, on ne peut, hélas, que constater une évolution inverse.

Au-delà de Gaza, il appartient aux parties de remplir leur engagement de mettre en œuvre sans délai la première phase de la Feuille de route. Nous connaissons tous les termes de l'équation sur le terrain. Israël doit faire plus s'agissant de la libération des prisonniers ou de la levée progressive des restrictions à la circulation en Cisjordanie. Israël doit mettre un terme à tous types d'expansion des colonies et doit démanteler les avant-postes sauvages. À ce titre, comme les ministres de l'Union européenne l'ont souligné ce 28 janvier, nous sommes préoccupés par les récentes activités de colonisation, en particulier par les récents appels d'offres émis pour de nouvelles constructions à Har Homa. De leur côté, les Palestiniens doivent accroître leurs efforts s'agissant de la sécurité et de la lutte contre le terrorisme.

Avec l'Union européenne, et notamment dans le cadre du Quatuor, nous apporterons toute l'aide requise aux autorités américaines dans leur tâche de supervision de la mise en œuvre par les parties de leurs obligations et engagements, tel que rappelé à Annapolis. La perspective que nous devons désormais garder à l'esprit a été tracée par les parties elles-mêmes

à Annapolis. Elle vise à la conclusion d'un accord sur la création d'un État palestinien démocratique, viable et vivant dans la paix et la sécurité aux côtés d'Israël avant la fin 2008. Cet objectif nous engage.

Nous devons en premier lieu soutenir les deux parties dans leurs négociations sur les questions substantielles, qui ont récemment commencé. Les Palestiniens et les Israéliens devront faire preuve d'audace et de créativité pour trouver les voies de règlement.

Par ailleurs, il nous semble également essentiel de continuer à apporter un soutien politique et financier au Gouvernement du Président Mahmoud Abbas et du Premier Ministre Salam Fayyad, et à leur vision d'un futur État palestinien. Concrètement, cela signifie que le signal fort envoyé lors de la conférence internationale de donateurs sur l'État palestinien tenue à Paris le 17 décembre se traduise en actes. Quarante-sept pays et organisations internationales s'y sont engagés à fournir un montant de 7,7 milliards de dollars pour soutenir la construction et la reprise économique. Nous continuerons nos efforts en ce sens.

M. Pascoe a récemment rappelé que notre ministre avait récemment réuni les coprésidents de la conférence de Paris pour travailler sur la mise en œuvre de cette conférence. Cette réunion a permis de constater que, pour que la conjoncture économique en Palestine s'améliore, il fallait que les bailleurs s'acquittent rapidement de leurs engagements, notamment en matière budgétaire, dès 2008. Il faut également que l'Autorité palestinienne assure la mise en œuvre rapide du plan de réformes annoncé. Il faut enfin qu'Israël favorise une amélioration de la circulation des biens et des personnes qui, comme l'ont souligné le FMI et la Banque mondiale, constitue une condition préalable à la reprise économique.

Nous connaissons la complexité et la difficulté des conflits au Proche-Orient. La France, pour sa part, est décidée à tout mettre en œuvre pour aider les acteurs régionaux à saisir toute opportunité de marcher sur le chemin de la paix. Notre conviction est que nous avons le devoir impérieux de refuser l'option suicidaire de la résignation.

**M. Kumalo** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir organisé une séance publique aujourd'hui, et nous remercions également le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Lynn Pascoe, de son exposé.

Mon gouvernement était représenté à la conférence d'Annapolis de novembre dernier. Nous nous étions félicités de l'initiative des États-Unis d'organiser cette conférence qui, pour la première fois, rassemblait de nombreux pays désireux d'appuyer le processus de paix au Moyen-Orient. Nous nous sommes également félicités de l'accord conjoint conclu entre les parties. Surtout, nous avons salué les efforts déployés par les parties, la Palestine et Israël, auxquelles il incombe au premier chef d'instaurer la paix.

Nous sommes particulièrement heureux que, conformément à l'accord conclu à Annapolis, le principal négociateur palestinien, Ahmad Qoreï, et la Ministre des affaires étrangères israélienne, Tzipi Livni, aient entamé des discussions sur les principales questions. Nous espérons que la reprise de négociations directes mènera dans un avenir proche à un règlement définitif du conflit qui oppose Israéliens et Palestiniens depuis 60 ans. L'expérience a montré que pour réussir à régler un conflit, la volonté des parties à négocier sans conditions préalables est indispensable. Malgré la violence et le désespoir qui menacent d'empêcher les situations de conflits d'évoluer pacifiquement, nous sommes convaincus que la seule voie est un règlement négocié sans exclusive.

Nous sommes toutefois très préoccupés par le fait que, quand bien même il existe une tentative de régler les questions liées au statut définitif, Israël poursuit ses activités illégales de colonisation dans les territoires palestiniens occupés, malgré l'engagement pris à la conférence d'Annapolis de mettre fin à la construction de colonies de peuplement en Cisjordanie. L'expansion planifiée de la colonie de Har Homa contribue non seulement à étendre ses colonies illégales, mais préjuge d'une solution sur l'avenir de Jérusalem. Le réseau existant de centaines de colonies illégales, de postes militaires et de points de contrôle et le mur de séparation sapent d'ores et déjà les perspectives de parvenir à un État palestinien viable et d'un seul tenant et constituent une claire violation des résolutions de l'ONU et de la Feuille de route.

La situation qui règne en Palestine occupée, notamment à Gaza, ne peut plus être ignorée. Le Conseil de sécurité ne peut plus demeurer silencieux dans l'espoir que la situation évoluera avec le temps, alors que 1,5 million de résidents sont privés d'eau, d'électricité et de système d'assainissement. Nous devons nous rappeler que l'ONU, en particulier le Conseil de sécurité, a une responsabilité particulière :

celle d'appuyer un règlement pacifique du conflit au Moyen-Orient.

Je voudrais m'écarter du sujet et dire que mon voisin, l'Ambassadeur Sawers du Royaume-Uni, a soulevé une question importante sur l'utilité des séances comme celle-ci, si elles sont susceptibles de faire plus de lumière ou de faire monter la température. Je sais que ma délégation estime que garder le silence sur la situation du Moyen-Orient est plus dangereux que même des séances susceptibles de faire monter la température. En fait, nous aurions préféré une séance ouverte à tous les États Membres, pour qu'ils s'expriment sur cette question, car nous ne pensons pas qu'elle relève uniquement de 15 États Membres et de quatre autres États Membres invités.

Hier déjà, le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient à Jérusalem a indiqué que tous les points de passage d'Israël à Gaza demeuraient fermés, sauf pour les importations de carburant. Cela, bien entendu, contredit les intentions exprimées d'Israël de lever partiellement le blocus aux frontières. Nous avons appris aujourd'hui de l'Ambassadeur Gillerman que quelque 50 camions étaient entrés à Gaza, mais M. Pascoe vient d'expliquer que 224 camions attendaient d'être autorisés à entrer. Voilà pourquoi nous pensons qu'il y a toujours lieu de parler de cette question.

Ma délégation voudrait réitérer que la quête de la paix doit signifier qu'aucune partie ne doit créer de conditions qui saperaient d'éventuelles mesures de confiance. Toute tentative de trouver une solution pacifique doit également être traduite en des progrès sur le terrain. La poursuite de l'occupation sape la crédibilité du processus de paix.

L'Afrique du Sud tient à exprimer son appui à la création d'un État palestinien avec Jérusalem-Est comme capitale, aux côtés d'Israël, ayant tous deux des frontières sûres. L'État palestinien, pour fonctionner efficacement et répondre de manière satisfaisante aux immenses besoins du peuple palestinien, nécessitera des infrastructures et des services appropriés, ainsi que des ressources financières suffisantes. L'Afrique du Sud demeure disposée à l'aider concrètement dans ce domaine, en dépit des ses propres difficultés, qui sont considérables, en matière de développement.

À la conférence des donateurs pour la Palestine qui s'est tenue récemment à Paris, le Gouvernement sud-africain a annoncé qu'il donnerait 1 million de

dollars chaque année pour aider la Palestine à renforcer ses capacités et fournirait une aide humanitaire au cours des trois prochaines années. Il a également décidé, avec ses partenaires du Forum de dialogue entre l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud, d'offrir 1 million de dollars supplémentaires chaque année à partir des ressources du Fonds Afrique du Sud, Brésil, Inde dans le même but et au cours de la même période.

La communauté internationale a l'obligation d'aider et d'appuyer les parties pour qu'elles trouvent une solution et pour que les progrès politiques s'accompagnent d'un changement permettant aux Palestiniens et aux Israéliens de vivre une vie meilleure. À cet égard, nous saluons les efforts précédemment déployés aux échelons régional et international pour faire avancer le processus de paix, notamment l'Initiative de paix arabe et la Feuille de route. L'ONU, et le Conseil de sécurité en particulier, doit rester déterminée à aider les parties respectives dans leur quête de paix durable.

Ma délégation voudrait également rappeler l'appel lancé aux parties par la résolution 338 (1973) du Conseil de sécurité afin qu'elles œuvrent en faveur d'une paix juste et durable. Seul un règlement de paix global au Moyen-Orient, qui inclue les questions syriennes et libanaises, permettra de faire régner une paix juste et durable.

Pour terminer, ma délégation prend note de l'accord récemment conclu par les ministres arabes des affaires étrangères concernant la composition d'un gouvernement libanais d'unité nationale. Nous restons toutefois préoccupés par la violence interminable qui sévit au Liban. Nous réitérons l'appel du Conseil en faveur d'un dialogue politique sans exclusive destiné à unifier l'ensemble du peuple libanais.

**M. Churkin** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Secrétariat général adjoint Pascoe de son exposé détaillé sur la situation au Moyen-Orient. Nous partageons la profonde inquiétude suscitée par les événements qui se produisent à Gaza et dans ses environs. Nous condamnons résolument les tirs de roquettes dirigés contre les agglomérations du sud d'Israël ainsi que le siège de Gaza dont pâtit grandement la population civile. Ces méthodes sont inacceptables.

Détermination, énergie et volonté politique, voilà ce qu'il faut pour venir à bout du désaccord qui oppose les Palestiniens et les Israéliens. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra contenir la violence et le terrorisme, régler

les questions de Jérusalem, des frontières et des réfugiés et se rapprocher de l'objectif ultime, qui est de voir deux États, Israël et la Palestine, coexister dans la paix et la sécurité.

Des contacts ont récemment été pris dans ce sens à Annapolis. Des perspectives de progrès vers un règlement de la question israélo-palestinienne sont apparues. Cela dit, après les événements survenus ces derniers jours à Gaza et dans ses alentours, cet élan positif menace aujourd'hui de retomber.

Nous continuons de penser que les Israéliens et les Palestiniens doivent s'entendre entre eux. La Russie soutiendra tout accord auquel ils parviendront dès lors qu'il satisfait aux principes fondamentaux du droit international.

Il est particulièrement important de fournir un appui extérieur aux négociations. Les méthodes de travail collectives appliquées par les médiateurs internationaux du Quatuor sur le Moyen-Orient, qui entretiennent des contacts étroits avec la Ligue des États arabes, ont prouvé leur efficacité.

Pour avancer, il faut que les Israéliens et les Palestiniens s'acquittent rigoureusement des obligations que leur confère la Feuille de route et qu'ils n'érigent pas de nouveaux obstacles sur la voie du règlement. La crise qui règne à Gaza nuit à la confiance mutuelle, ce qui ne peut que nous inquiéter.

Nous restons en faveur de la reprise des pourparlers interpalestiniens sur le rétablissement de l'unité nationale. Nous soutenons et saluons les efforts des parties régionales, dont le Président égyptien Hosni Moubarak, qui s'emploient à renouer les contacts entre les principaux partis palestiniens, le Fatah et le Hamas. Il est très important que l'initiative du Président égyptien reçoive l'appui de tous les membres de la Ligue des États arabes.

La Russie a suivi avec grand intérêt le voyage récemment effectué par le Président Bush au Moyen-Orient, que M. Pascoe a mentionné. Le fait que les États-Unis aient pris en main avec énergie le règlement des problèmes de la région envoie un signal utile à toutes les parties prenantes des négociations. On ne peut que se féliciter de ces efforts, surtout qu'ils rejoignent les activités du Quatuor. Pour sa part, la Fédération de Russie s'emploie à contribuer de manière constructive à la réalisation d'un règlement global au Moyen-Orient, dans le cadre du Quatuor et à travers les efforts menés auprès des parties.

Il y a peu, le Représentant spécial du Président russe, le Ministre adjoint des affaires étrangères Alexander Saltanov, s'est de nouveau rendu au Moyen-Orient, où il s'est entretenu avec les autorités égyptiennes, jordaniennes, syriennes et libanaises. Tous les jours, le Ministre russe des affaires étrangères Lavrov a de nombreux échanges sur la question du Moyen-Orient.

Notre proposition d'organiser à Moscou une nouvelle réunion sur la question tient toujours. Pour nous, ce n'est pas tant le fait de tenir cette réunion qui compte mais le résultat d'un tel événement. La rencontre programmée nécessite des préparatifs sérieux et, de la part des parties, tous les efforts requis pour mener à bien la phase suivante des négociations.

Nous estimons à ce sujet que la voie du règlement passe par une reprise des pourparlers sur toutes les problématiques : palestinienne, syrienne et libanaise. Seule une approche globale permettra d'offrir la paix et la stabilité aux peuples du Moyen-Orient.

On ne saurait passer sous silence aujourd'hui le problème de la recrudescence des tensions au Liban. Les attentats et le désordre qui sévissent dans les rues de la capitale, avec en toile de fond la crise politique qui se prolonge et l'impasse persistante autour de la désignation du Président, suscitent une profonde inquiétude. En cette heure pleine de dangers, nous engageons tous les dirigeants politiques libanais à faire preuve de retenue et de calme, mais aussi à assumer leur responsabilité à l'égard du peuple libanais et de la communauté internationale. Il est important d'empêcher une nouvelle escalade et de chercher à résoudre toutes les questions faisant l'objet d'un litige par la voie du dialogue et dans le respect de la Constitution.

Face à la complexité croissante de la situation, il apparaît encore plus urgent de mener à bien l'initiative proposée par la Ligue des États arabes en vue d'un règlement intralibanaise. Cette initiative permettrait de réaliser un premier pas vers la désignation par consensus d'un président. La Russie continue d'œuvrer dans ce sens en travaillant avec toutes les principales forces politiques du Liban.

**M. Urbina** (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir convoqué la présente réunion. Je remercie également M. Pascoe de son exposé, ainsi que le représentant de l'État palestinien et le Représentant permanent d'Israël de leurs déclarations, qui nous ont offert leur position

et un échantillon de la difficulté et des obstacles à surmonter.

Bien que le Costa Rica siège pour la troisième fois au Conseil de sécurité, il s'agit du premier débat sur le Moyen-Orient auquel il participe. Cette question figure à l'ordre du jour depuis le 24 février 1948. Il me paraît donc utile de résumer en quelques mots notre conception de la paix au Moyen-Orient, du point de vue de l'ONU et du Conseil de sécurité.

Cette vision a commencé à prendre forme lorsque l'Assemblée générale a adopté sa résolution 181 (II), en date du 29 novembre 1947. Ce jour-là, avec 32 autres nations, nous nous sommes prononcés en faveur de l'indépendance de la Palestine et de la partition de ses territoires en deux États. Nous avons proposé un tracé des frontières, entériné les conditions d'une union économique et nous sommes engagés à soutenir l'octroi du statut de Membre de l'ONU à chacun des deux États.

Aujourd'hui, un peu plus de 60 ans plus tard, nous restons prêts à appuyer la réalisation du projet de deux États vivant dans la paix, respectueux de leur diversité, favorisant l'exercice des droits de l'homme par leur population et coopérant au service de leur bien-être réciproque.

Par conséquent, nous considérons que notre mandat au Conseil de sécurité nous offre une formidable occasion de soutenir tous les efforts tendant à déboucher, enfin, sur une paix juste et durable au Moyen-Orient.

Force est de noter cependant que le chemin vers la coexistence pacifique est semé d'embûches. D'Annapolis à Gaza, nous avons vu, au cours des semaines et des mois qui viennent de s'écouler, l'espoir renaître, puis reculer devant la violence et la tragédie humanitaire. Cela n'est guère nouveau. C'est la répétition constante d'un scénario qui a détruit les espoirs de plusieurs générations de Palestiniens et d'Israéliens, l'histoire éternelle des occasions perdues.

On pourrait croire que pour nous, en Amérique centrale, il s'agit de réalités lointaines et étrangères. Il n'en est rien. Il y a moins de deux décennies, dans notre région, le sang a coulé pour les mêmes raisons qu'il continue de couler en Israël et en Palestine. En Amérique centrale, comme en Israël et en Palestine, d'autres ont fourni les armes et nous avons fourni les morts.

Quand on examine l'histoire des six dernières décennies au Moyen-Orient, on voit clairement les intérêts étrangers qui empêchent depuis le début que Palestiniens et Israéliens règlent pacifiquement leurs différends. Seule l'interférence ouverte d'intérêts étrangers peut expliquer pourquoi il faudra encore plus de temps au Premier Ministre Olmert et au Président Abbas pour honorer l'engagement qu'ils ont pris il y a quelques semaines lorsqu'ils ont exprimé leur détermination à mettre fin au bain de sang, à la souffrance et aux décennies de conflit entre leurs peuples, et à ouvrir une nouvelle ère de paix, fondée sur la liberté, la sécurité, la justice, la dignité, le respect et la reconnaissance commune.

Peut-être est-ce parce que ce drame ne nous est pas étranger – parce que nous nous sommes entretenus nous aussi pour des intérêts qui nous étaient étrangers – que nous comprenons cette tragédie. Il nous a fallu du temps, comme il en faut au Moyen-Orient, pour comprendre que la solution est en nous-mêmes. Tout comme eux, nous avons dû faire l'expérience de la souffrance pour finalement comprendre qu'il faut plus de courage pour s'entendre que pour être en désaccord. Nous avons compris, toujours dans la douleur, qu'il est plus facile de dresser des murs que de bâtir des ponts.

Aujourd'hui, néanmoins, nous avons la foi. Nous estimons que des hommes comme Mahmoud Abbas et Ehud Olmert sont, enfin, de bon augure pour l'avenir des Palestiniens et des Israéliens. Ils doivent suivre la voie ouverte bien plus tôt par Itzhak Rabin et Yasser Arafat. Ils doivent construire la paix sur tant de douleur, qui est souvent le terreau le plus fertile pour que l'espoir fleurisse.

La communauté internationale, et notamment le Conseil de sécurité, a un rôle crucial à jouer. Mais, pour accomplir cette mission, le Conseil doit aussi surmonter ses propres contradictions. Pour le Costa Rica, il est regrettable que la tragédie humanitaire de Gaza et les attaques terroristes contre la population du sud d'Israël laissent le Conseil sans réaction. Si nous ne passons pas outre nos propres divergences en mettant de côté nos intérêts particuliers, nous ne pourrions pas non plus jouer le rôle qu'attendent de nous ceux qui ne demandent qu'à vivre en paix. Le Conseil de sécurité doit en particulier veiller à ce qu'enfin les intérêts étrangers ne s'ingèrent plus dans le conflit israélo-palestinien et garantir le respect de la bonne volonté née à Oslo et déjà réaffirmée à plusieurs reprises.

Ce que nous devons faire maintenant, de notre point de vue, c'est favoriser une approche globale des négociations et abandonner nos projets de phases de négociation successives. Nous devons renoncer aux approches qui exigent qu'une phase soit achevée avant que la suivante puisse commencer. Ces plans de négociation par phases sont un piège dans lequel l'espoir s'est souvent trouvé emprisonné. Ce que nous devons faire à présent, c'est nous attaquer aux questions de fond, comme Olmert et Abbas se sont accordés à le dire à Annapolis lorsqu'ils ont exprimé leur détermination à lancer des négociations bilatérales afin de conclure un traité de paix pour régler toutes les questions en suspens, y compris les plus fondamentales, sans exception.

Nous notons avec satisfaction la résolution affichée par le Premier Ministre Olmert et le Président Abbas. Nous nous réjouissons que, dans l'atmosphère lugubre des deux dernières semaines, ils aient fait preuve de la détermination nécessaire pour discuter dimanche dernier. Leur générosité devrait aboutir à des négociations finales. Il n'est plus possible de repousser les négociations sur les frontières et les colonies, la question des réfugiés, de leurs indemnités et de leur droit de retour et, en outre, le statut de la ville de Jérusalem. La vision d'un accord final sera sans aucun doute un élément susceptible d'appuyer le travail de ceux qui luttent pour une paix juste et durable au Moyen-Orient.

Il incombe au Conseil de sécurité de créer les conditions propices à ce qu'Israéliens et Palestiniens prennent leur destin en main, loin des ingérences de ceux qui souhaitent prolonger le conflit afin que la haine et l'intolérance prévalent. Une fois que nous aurons assuré le contrôle du processus par les Israéliens et les Palestiniens, la communauté internationale et ce Conseil devront aussi faciliter la négociation finale sur les questions de fond et garantir un cadre d'application pour leurs décisions.

Enfin, nous sommes préoccupés par la situation au Liban, où la violence règne au quotidien et où l'intolérance prend racine. Le Costa Rica rejette la violence terroriste et se félicite qu'au moins dans ce cas, le Conseil de sécurité ait recueilli le consensus nécessaire pour condamner cette violence. Nous avons bon espoir que l'intégrité et l'unité du peuple libanais permettront un retour à la normale dans la vie politique et institutionnelle et la restauration de la paix dans le pays.

**M. Arias** (Panama) (*parle en espagnol*) : Avant toute chose, je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Lynn Pascoe, pour son exposé, ainsi que les représentants de la Palestine et d'Israël pour leurs exposés. Nous devons reconnaître que les informations qu'ils nous ont données aujourd'hui sont alarmantes et inquiétantes.

Comme nous l'avons déclaré à la séance du mois dernier sur le Moyen-Orient, le Panama avait accueilli avec optimisme la tenue de la Conférence d'Annapolis, comme un nouveau départ dans le processus de paix. Malheureusement, les récentes réunions de haut niveau entre Israël et l'Autorité palestinienne ont eu lieu dans un climat peu propice à un accord de paix. Pour répondre selon son allégation à des attaques à la roquette lancées depuis Gaza contre son territoire, Israël a réagi d'une manière excessive et sans précédent, en violation de toutes les normes du droit international, instituant contre la population un blocus humanitaire qui menace la vie de civils innocents et déstabilise encore davantage la région. Cela met en danger la continuité et la réussite des négociations et menace l'entente trouvée entre les parties à Annapolis.

Malgré tout, le Conseil de sécurité continue de se tenir à l'écart de la question, comme le montrent les négociations longues et infructueuses de la semaine dernière pour s'accorder sur une déclaration quant à la situation humanitaire dans la bande de Gaza. En conséquence, une solution au conflit israélo-arabe, bien qu'elle doive prendre la forme d'un accord entre les parties, suppose plus que jamais que la communauté internationale joue un rôle moteur. Celle-ci, au premier rang de laquelle les membres du Quatuor, doivent trouver des moyens innovants d'exhorter les parties à prendre les décisions difficiles qui sont nécessaires pour parvenir à un accord de paix final entre elles.

Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour commenter les références faites par les représentants du Royaume-Uni et de l'Afrique du Sud au sujet des objectifs et contenus de ces réunions.

Aux yeux du Panama, le Conseil de sécurité n'est pas le forum le plus indiqué où les États Membres puissent exprimer leurs vues sur diverses questions touchant la communauté internationale. Cette instance est l'Assemblée générale. Malheureusement, bien souvent, elle ne s'acquitte pas des responsabilités qu'on lui a confiées. Le Conseil de sécurité est chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'objectif de ces séances publiques devrait être de

permettre aux États Membres de faire part au Conseil de la façon dont ils conçoivent le maintien de la paix et de la sécurité.

Après avoir assisté à 13 débats sur la situation au Moyen-Orient, je regrette beaucoup de dire que je ne pense pas que ces séances aient contribué efficacement à ce que le Conseil agisse pour parvenir à la paix et à la sécurité dans la région. L'incapacité regrettable du Conseil ces derniers jours à se mettre d'accord sur une déclaration présidentielle concernant la situation humanitaire tragique dans la bande de Gaza témoigne clairement de cette situation.

En outre, les principaux acteurs du processus de paix doivent faire face aux nouvelles dimensions que ce conflit a prises ces dernières années. Par exemple, il faut accepter qu'il n'y aura pas de paix globale et durable entre les Israéliens et des Palestiniens tant qu'il n'y aura pas d'abord d'unité palestinienne et que l'on n'aura pas mis un terme aux positions extrémistes et aux attentats terroristes, quels que soient leurs auteurs et leurs motivations.

En ce qui concerne le Liban, il est évident que seule une solution concertée entre le Gouvernement et l'opposition, sans ingérence extérieure, pourra mettre fin de façon pacifique à l'impasse politique dans laquelle se trouve le pays. Cela doit être l'objectif de toutes les parties touchées par cette situation regrettable.

**M. Verbeke** (Belgique) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général adjoint Lynn Pascoe pour son exposé.

Le Conseil de sécurité en est à son deuxième débat sur la situation au Moyen-Orient en une semaine. Nous avons passé, la semaine dernière, de nombreuses heures à discuter d'une réaction aux récents développements à Gaza et au sud d'Israël. On peut regretter que ces efforts répétés n'aient pas abouti. L'énergie investie dans la résolution du conflit israélo-palestinien ne doit cependant pas faire oublier les responsabilités que se partagent respectivement la communauté internationale et les acteurs sur le terrain. Pour la Belgique, le rôle de la communauté internationale est prioritairement de créer le contexte le plus favorable pour permettre aux parties d'arriver à l'accord de paix espéré depuis 60 ans.

Au-delà des crises répétées, dont nous refusons d'accepter la fatalité, la réunion d'Annapolis a lancé un processus porteur d'espoir, toujours légitime. Dans la

ligne de la déclaration commune adoptée par le Président Abbas et le Premier Ministre Olmert, ces espoirs se sont matérialisés par leurs rencontres régulières, mais aussi par celles de leurs négociateurs en chef et de leurs équipes d'experts chargés de trouver les compromis permettant d'arriver à un statut final. Même si les paramètres de ce statut final sont déjà connus – les résolutions 242 (1967) et 338 (1973), les principes de Madrid, la Feuille de route – seules les parties ont la légitimité d'en finaliser les termes.

Bien consciente que le succès de ces négociations dépendra aussi de leur contexte politique et de la situation socioéconomique et humanitaire des populations israéliennes et palestiniennes, la communauté internationale s'est engagée pour leur amélioration. Elle l'a fait, en premier lieu, sur les plans politique et sécuritaire, avec un engagement fort des acteurs majeurs. Nous nous félicitons ainsi des efforts continus des États-Unis auprès des parties. Dans ce cadre, nous espérons que la mission donnée au général Fraser complétera utilement le rôle institutionnel du Quatuor pour le suivi de la Feuille de route. L'Union européenne est aussi présente que jamais, tant diplomatiquement que par ses missions sur le terrain. Aussi, faut-il saluer l'engagement de la Ligue arabe pour la réaffirmation de son Initiative de paix, pour sa participation à Annapolis et son interaction avec le Quatuor.

La communauté internationale est aussi engagée sur les plans économique et humanitaire, via le travail de Tony Blair en tant que représentant du Quatuor, via les 5 milliards d'euros promis à la Conférence de Paris en soutien au projet de réforme du Premier Ministre Salam Fayyad et, cette semaine, par la mise en place de PEGASE, le nouveau mécanisme de la Commission européenne destiné à rassembler l'assistance internationale à l'Autorité palestinienne.

Cet engagement n'a toutefois de sens que s'il va de pair avec la responsabilisation de tous les acteurs sur le terrain, pour respecter les espoirs de leurs populations et s'efforcer de leur garantir un avenir meilleur. Le premier devoir des responsables israéliens et palestiniens est de s'abstenir de toute initiative qui fragiliserait le processus de paix. Ce devoir s'impose au Gouvernement israélien et à l'Autorité palestinienne, mais aussi à tous les autres acteurs, et notamment le Hamas.

En refusant de reconnaître clairement le droit à l'existence d'Israël, en reprenant les tirs de roquettes

terroristes contre les civils de Sderot et d'Ashkelom, en rejetant la relance du processus de paix d'Annapolis, ses responsables continuent à faillir à leurs devoirs. En prenant de force le contrôle de la bande de Gaza, ils ont affaibli les institutions qui sont appelées à fonder l'État auquel aspirent tous les Palestiniens. La nécessaire normalisation de la situation aux frontières de la bande de Gaza est une occasion de démontrer le sens des responsabilités qui bénéficierait avant tout aux Palestiniens, et particulièrement aux Gazaouis. Dans ce cadre, la Belgique soutient les efforts des autorités égyptiennes et du Président Abbas en vue de la réouverture des points de passage sous contrôle de l'Autorité palestinienne, et la reprise des flux tant humanitaires que commerciaux.

Je voudrais conclure en faisant part de la profonde préoccupation de ma délégation sur la situation au Liban. Chaque report de l'élection présidentielle – et nous en sommes effectivement à la treizième – accroît sérieusement les tensions et les risques d'incidents violents comme ceux qui ont éclaté ce week-end. Plus inquiétant encore, semaine après semaine, une campagne d'attentats terroristes cherche à déstabiliser le pays en s'attaquant sciemment aux institutions et, dès lors, à l'autorité d'un État que nous voulons souverain, uni et indépendant.

L'histoire du Liban témoigne des dangers d'une politique du pire. La Belgique se joint aux nombreux appels déjà lancés par le Secrétaire général pour exiger un arrêt immédiat de la violence. Il est impératif que les responsables libanais se montrent à la hauteur des attentes placées en eux. Il est particulièrement inconcevable que certains, au Liban et ailleurs, continuent à faire obstacle à l'élection d'un candidat présidentiel, qui est pourtant déjà issu d'un compromis entre majorité et opposition et qui présente les meilleures garanties de neutralité et d'impartialité. Dans ce cadre, la Belgique exprime son soutien sans réserve aux efforts de médiation de la Ligue arabe et de son Secrétaire général, M. Amr Moussa. Il faut qu'il persiste dans son travail.

**M. Spatafora** (Italie) (*parle en anglais*): Je voudrais m'associer aux orateurs précédents pour remercier le Secrétaire général adjoint Pascoe de son exposé très complet et clair, qui nous donne encore une fois une image claire de la situation sur le terrain et fait le point du processus politique, de la marche à suivre et des conditionalités. Nous appuyons pleinement les remarques conclusives figurant aux paragraphes 32 et 33 de sa déclaration, ainsi que les encouragements

qu'il a adressés aux deux parties, le Premier Ministre Olmert et le Président Abou Mazen.

Nous sommes profondément inquiets de l'évolution de la situation dans la bande de Gaza et dans le sud d'Israël et nous sommes très préoccupés par ses répercussions humanitaires. Je crois que, comme je l'ai dit plus haut, les paroles franches et sans détour du Secrétaire général adjoint Pascoe parlent d'elles-mêmes : les dures réalités, l'escalade de la violence, l'aggravation des souffrances humanitaires et la multiplication des atteintes aux droits de l'homme. Ces trois points résument bien ce qui se passe sur le terrain et ce à quoi nous sommes confrontés.

Par principe, nous nous félicitons de la décision des autorités israéliennes de suspendre le blocus aux points de passage. Nous attendons toutefois d'en voir les résultats sur le terrain. Nous espérons que les flux de marchandises, et pas seulement les livraisons de carburant des diesels, vont reprendre à la frontière aussi rapidement et efficacement que possible, cela pour les livraisons commerciales aussi bien qu'humanitaires. Sur ce point également, nous appuyons l'appel lancé à toutes les parties par le Secrétaire général adjoint Pascoe pour qu'elles travaillent d'urgence à la réouverture contrôlée des points de passage.

Nous condamnons vigoureusement les tirs de roquettes visant Israël et nous reconnaissons bien à ce dernier le droit de se défendre, toutefois nous insistons pour que les civils innocents ne subissent pas les conséquences de ses actions. Nous estimons, comme je l'ai déjà dit, que la décision de suspendre ou de limiter la livraison de biens essentiels à Gaza n'est pas tenable et qu'elle est même contreproductive.

Il est impératif de mettre fin à toutes les formes de violence et, surtout, de faire en sorte que la population civile des deux côtés ne soit plus la cible d'attaques aveugles. Nous appuyons par conséquent la proposition tendant à ce que l'Autorité palestinienne prenne le contrôle de la partie palestinienne des points de passage de Gaza et nous souscrivons à la résolution adoptée à cet égard par la Ligue des États arabes. À cette fin, nous voudrions également que reprenne la mission de surveillance de l'Union européenne à Rafah, sur la base de l'Accord réglant les déplacements et le passage de 2005.

Nous nous félicitons de la position adoptée par le Gouvernement égyptien, qui a permis de gérer de manière pacifique et ordonnée la crise actuelle. Nous

soutenons le fait que l'Union européenne soit disposée à faciliter une solution en collaboration avec l'Égypte, l'Autorité palestinienne et Israël.

L'évolution de la situation dans la bande de Gaza ne devrait en aucune manière ralentir le dialogue actuellement en cours, ainsi que l'a souligné le Secrétaire général adjoint Pascoe. Il faut que toutes les parties restent impérativement fidèles à l'esprit d'Annapolis. Surtout, il est fondamental que les parties s'abstiennent de prendre des positions allant à l'encontre des principes de la Feuille de route et qu'elles ne prennent pas de décisions qui risqueraient d'avoir un effet néfaste sur la manière dont est perçue leur volonté de mener à bien le dialogue bilatéral en cours. En particulier, il est nécessaire que cessent toutes les activités d'expansion des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie et que tous les avant-postes illégaux soient démantelés, conformément aux engagements pris en vertu de la Feuille de route. En outre, il est nécessaire que la liberté de circulation et de passage des Palestiniens soit améliorée.

La communauté internationale est fermement déterminée à soutenir l'édification d'un État palestinien indépendant, démocratique, d'un seul tenant et viable. L'Union européenne s'est vigoureusement engagée dans cet effort, y compris en adoptant récemment, ainsi que d'autres, tel mon collègue belge, M. Verbeke, l'ont rappelé, un nouveau mécanisme de gestion de l'aide au peuple palestinien.

Compte tenu de la complexité de la situation sur le terrain, nous espérons également que le Quatuor reprendra son rôle à l'appui du dialogue bilatéral.

En ce qui concerne la situation au Liban, l'Italie condamne catégoriquement l'attentat terroriste commis à Beyrouth le 25 janvier, qui a coûté la vie au capitaine des forces de sécurité intérieures libanaises, Wissam Eid.

Je pourrais aisément continuer, mais comme je prends la parole à un stade avancé du débat, je me contenterai de rappeler et de pleinement appuyer les propos du Représentant permanent de la France, M. Ripert. J'aurais fait exactement la même déclaration.

Je voudrais pour terminer insister sur le fait que nous nous félicitons des efforts de médiation du Secrétaire général de la Ligue des États arabes, et que nous les encourageons. Nous soutenons vigoureusement le rôle joué par la Ligue des États

arabes dans la recherche d'une solution rapide à la crise politique. Enfin, concernant la question de principe soulevée par M. Arias, je pense qu'il s'agit d'un sujet important qui mérite réflexion et l'ignorer reviendrait pour nous à commettre une erreur et à manquer de vision à long terme. Je crois qu'il a soulevé une question très importante quant à notre mission et à celle de l'Assemblée générale. Nous devons y réfléchir. Notre crédibilité, c'est-à-dire en fait la crédibilité de l'ONU, dépend de la manière dont nous traitons ce type de question.

**M. Le Luong Minh** (Viet Nam) (*parle en anglais*): Tout d'abord, je voudrais remercier le Secrétaire général adjoint Pascoe de son exposé sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Grâce à l'élan suscité par l'Initiative de paix arabe et la Conférence d'Annapolis, que la communauté internationale a saluées comme des avancées positives dans le processus de paix au Moyen-Orient, nous avons assisté à quelques faits nouveaux encourageants, notamment la reprise du dialogue entre Israël et la Palestine sur les questions clefs que sont le statut de Jérusalem, les frontières du futur État palestinien, les colonies de peuplement en Cisjordanie, le retour des réfugiés, la sécurité et les ressources en eau. À cela s'ajoutent les 7,4 milliards de dollars promis en faveur du développement de la Palestine par les pays et les organisations internationales lors de la Conférence des donateurs de Paris; l'engagement pris par le Gouvernement israélien de geler la construction des colonies de peuplement en Cisjordanie occupée et de libérer les prisonniers palestiniens; ainsi que la promesse faite par l'Autorité palestinienne de mettre en œuvre des réformes économiques, de rétablir l'état de droit et de confisquer les armes illicites. Du fait de ces progrès et de la prochaine conférence de Moscou, le processus de paix au Moyen-Orient semblait avancer dans la bonne direction et promettait d'évoluer encore.

Malheureusement, nos nouveaux espoirs ont été mis à mal par les derniers événements en date qui ont coûté à nouveau la vie de plusieurs civils palestiniens et israéliens. Je voudrais à cet égard renvoyer à la déclaration de M. Pascoe, qui a qualifié le mois écoulé de « mois de massacre ». De nouvelles tensions sont également apparues dans la région et, plus grave encore, une véritable crise humanitaire sévit dans la bande de Gaza, mettant en péril la vie de plus d'un million de personnes.

Dans ce contexte, la décision du Conseil de sécurité de tenir, le 22 janvier 2008, un débat d'urgence sur la situation humanitaire dans la bande de Gaza était à la fois nécessaire et opportune.

Nous demeurons préoccupés par la détérioration des conditions de vie de la population sur le terrain et par les flux de réfugiés qui traversent la frontière pour trouver asile dans les pays voisins, ce qui est source à la fois d'inquiétude et d'incertitude. Ma délégation insiste une fois de plus sur la nécessité pour les parties concernées de faire montre de retenue, de respecter le droit international, y compris le droit international relatif aux droits de l'homme et le droit humanitaire, et de cesser tous les actes de violence. Nous demandons à Israël de mettre fin à toutes les restrictions imposées à la liberté de circulation et aux activités commerciales de la population et de prendre des mesures pour protéger les civils et créer les conditions permettant le retour en toute sécurité des réfugiés, afin de réduire les tensions et de contribuer à remettre le processus de paix au Moyen-Orient sur les rails.

Il n'y aura de paix durable au Moyen-Orient qu'avec une solution durable à la question israélo-palestinienne. La création d'un État palestinien indépendant qui vivrait en paix aux côtés d'Israël, sur la base des résolutions pertinentes des Nations Unies, et en tenant compte des droits et des intérêts légitimes de toutes les parties concernées, demeure la seule solution viable. Il convient de relancer le véritable élan acquis pour la poursuite de négociations sur le fond, directes et pacifiques, dans le respect de ces principes. Il est possible et il convient de tirer parti de la prochaine conférence de Moscou pour tenter d'y parvenir.

Tout en se félicitant des efforts entrepris par la Ligue des États arabes et par le Gouvernement libanais pour faire progresser le processus politique dans le pays, ma délégation est profondément préoccupée par la situation explosive qui prévaut, notamment par l'attentat à la bombe perpétré à Beyrouth le 25 janvier 2008 et l'ajournement répété des élections présidentielles. Nous exhortons toutes les parties concernées à chercher des solutions de compromis pour que le pays retrouve une situation normale, pour contribuer ainsi à la paix et à la stabilité régionales. Notant avec une grande préoccupation les récentes tensions dans les relations entre Israël et le Liban, nous exhortons les parties concernées à faire preuve de retenue en vue de régler les différends par des négociations pacifiques. Nous appelons à la pleine

mise en œuvre de la résolution 1701 (2006), en particulier en ce qui concerne le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban, ainsi qu'à la protection des biens et des moyens d'existence des civils.

Pour terminer, je voudrais une fois encore adresser les remerciements du Viet Nam au Quatuor, à la Ligue des États arabes, aux pays de la région et à l'ONU, en particulier au Conseil de sécurité, pour le rôle qu'ils jouent dans la recherche d'une solution durable au conflit au Moyen-Orient, et nous tenons à les assurer de notre appui. Nous attendons avec impatience l'occasion de faire nos propres contributions.

**M. Kafando** (Burkina Faso) : Comme nous le constatons, la situation au Moyen-Orient continue de représenter une source de grave menace pour la paix et la sécurité internationales et requiert, par conséquent, du Conseil de sécurité, comme de l'ensemble de la communauté internationale, une vigilance accrue. À travers son exposé fort instructif, M. Pascoe vient de nous rappeler cette triste constatation, et ma délégation voudrait l'en remercier.

Pour nous, le drame du Moyen-Orient s'articule autour d'une trilogie : les territoires occupés, le rôle et la responsabilité des acteurs, et les espoirs attendus. L'impossibilité ou le refus de compromis est au cœur même du drame du Moyen-Orient, et ce d'autant plus que la restitution intégrale des territoires occupés depuis 1967 par Israël reste encore un contentieux sans réelle perspective de dénouement imminent, puisque la politique des colonies de peuplement continue de plus belle, contrevenant ainsi à la résolution 1515 (2003) du Conseil de sécurité.

Face à cette situation, les protagonistes, que ce soit sur le front sud et ouest ou à la frontière israélo-syrienne, se livrent à des affrontements. Ainsi s'explique le blocus de Gaza et le drame humanitaire subséquent que, malheureusement, notre conseil, faute d'entente, n'a pas pu condamner. Encore une fois, mon pays, le Burkina Faso, déplore cette fuite de nos responsabilités, qui abandonne ainsi à leur sort des populations civiles.

Nous appelons encore Israël à lever totalement les sanctions imposées à Gaza et à l'Autorité palestinienne pour œuvrer à l'arrêt des activités militaires à Gaza. La ruée des populations palestiniennes en Égypte, consécutive à ce blocus, qui n'est certainement pas une ruée vers l'or mais vers le

minimum vital, est la preuve que ce blocus mérite bien son nom de punition collective.

Au Liban aussi, l'interminable crise politique ponctuée de nombreux attentats terroristes fait craindre le pire. Dans ces conditions, la communauté internationale et les Nations Unies, alors qu'elles s'échinent à aider au règlement de la question du Moyen-Orient, doivent placer les protagonistes devant leurs responsabilités. En effet, l'espoir d'une solution durable et viable ne saurait être envisagé en dehors d'eux et sans les États de la région.

Nous voudrions saluer, à cet égard, les initiatives de paix de la Ligue des États arabes, ainsi que le ferme engagement du Gouvernement égyptien dans les tentatives de règlement du conflit. Toutes les autres initiatives en la matière, notamment la Conférence d'Annapolis et la Conférence de Paris, méritent d'être saluées et pleinement soutenues. Le dynamisme et l'élan de bonne volonté engendrés par ces initiatives, ainsi que les négociations bilatérales israélo-palestiniennes qui ont suivi et qui doivent se poursuivre, nonobstant les difficultés actuelles, sont assurément le signe que tout espoir n'est pas perdu et que le processus de paix demeure toujours d'actualité. Car les Palestiniens et les Israéliens devraient comprendre qu'ils demeurent avant tout les premiers acteurs de la paix. Leur histoire commune et leur destin commun les y condamnent.

Or, cela ne pourrait se réaliser sans un minimum de compromis basé sur la tolérance et le respect mutuel. Un fait est aujourd'hui unanimement accrédité, y compris par les esprits naguère irrémédiablement sceptiques : la vision de deux États indépendants, Israël et la Palestine, coexistant dans la paix et la quiétude, n'est plus un leurre. Il me semble que l'engagement des Nations Unies et de la communauté internationale doit les aider à atteindre cet objectif le plus rapidement possible.

**M. Muharemi** (Croatie) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Secrétaire général adjoint Pascoe de son exposé et de sa description franche de la réalité sur le terrain. Il est regrettable de constater que la situation ne s'est pas considérablement améliorée depuis son exposé de la semaine dernière, en particulier en ce qui concerne les indicateurs humanitaires.

Nous avons suivi avec préoccupation et appréhension les récents événements concernant Gaza et le sud d'Israël. Notre délégation regrette que nous ne

soyons pas parvenus, la semaine dernière, à un consensus sur une déclaration présidentielle, en dépit d'efforts considérables. Comme nos débats de la semaine dernière et d'aujourd'hui l'ont montré, le sentiment généralisé de profonde préoccupation face à la situation humanitaire à Gaza est largement partagé. Comme nous l'avons dit précédemment, nous considérons que toutes les mesures qui prennent aveuglément pour cible la population civile sont répréhensibles, et nous demandons que l'on se conforme au droit international humanitaire.

Nous nous félicitons des mesures prises par Israël pour améliorer la situation humanitaire à Gaza. Cependant, le maintien de la fermeture des points de passage entre Israël et Gaza est inquiétant, en particulier étant donné les informations faisant état d'une diminution rapide des vivres et d'une augmentation croissante du nombre de camions des organismes des Nations Unies transportant l'aide d'urgence, qui ne peuvent entrer dans Gaza. Nous encourageons toutes les mesures prises par Israël et par les organismes concernés pour trouver d'autres solutions à ce problème et pour assurer l'accès humanitaire.

Après les événements inquiétants survenus la semaine dernière à la frontière entre Gaza et l'Égypte, il est rassurant de savoir que des efforts sont faits pour trouver une solution pacifique et rationnelle aux troubles qui ont éclaté récemment. À cet égard, nous voudrions manifester notre appui à la proposition de l'Autorité palestinienne d'assumer la responsabilité du contrôle des points de passage de Gaza.

Cependant, il n'est pas possible de considérer la situation à Gaza sans tenir compte du contexte et du droit des Israéliens à la légitime défense. Les tirs incessants de roquettes contre Israël, ainsi que toutes les autres activités qui prennent essentiellement pour cible des civils sont inacceptables. Nous demandons à nouveau à toutes les parties de cesser immédiatement tous les actes de violence. En outre, il convient de considérer la situation dans le contexte plus large du processus amorcé à la Conférence d'Annapolis.

Annapolis a réaffirmé la solution prévoyant deux États et a produit un accord conjoint devant permettre un accord de paix avant la fin de 2008. Je voudrais réaffirmer notre plein appui aux objectifs convenus à Annapolis. Les contacts durables établis entre les parties et l'ouverture de négociations sur toutes les questions en suspens, y compris celle du statut

définitif, nous semblent encourageants. Nous espérons que les négociations conduiront à une paix globale, juste et durable fondée sur le principe « terre contre paix » et sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, la Feuille de route, l'Initiative de paix arabe et les accords précédemment passés entre les deux parties.

Il convient de féliciter les deux parties des efforts qu'elles ont déployés, et les États-Unis de leur rôle de guide. Nous notons avec satisfaction la récente visite du Président Bush dans la région. Par ailleurs, l'engagement continu des États arabes est tout aussi important – leur forte participation à la Conférence d'Annapolis a constitué un signe prometteur. En outre, il incombe à la communauté internationale de jouer un rôle plus large, notamment s'agissant de renforcer les capacités de gouvernance de l'Autorité palestinienne et de construire une économie viable, comme souligné par la conférence qui s'est tenue à Paris en décembre.

Cela dit, il nous semble que, sans une amélioration tangible sur le terrain, les espoirs de paix peuvent être anéantis. Aussi les deux parties ont-elles l'obligation d'agir avec prudence, conviction et retenue. À ce stade, il faut privilégier la réalisation des obligations respectives découlant de la première étape de la Feuille de route, notamment le gel des colonies, la garantie de la liberté d'accès et de circulation du côté israélien, et la fin de la violence, du terrorisme et des incitations à la violence du côté palestinien.

Sans sous-estimer les difficultés existantes, nous invitons les deux parties à faire preuve de courage politique et à continuer d'œuvrer à la conclusion d'un accord de paix avant la fin de cette année, guidées par les intérêts à long terme de leurs peuples.

Nous suivons avec inquiétude l'évolution de la situation au Liban. Une nouvelle échéance fixée pour les élections présidentielle est passée. Nous craignons qu'à chaque report, le risque de déstabiliser la fragile société libanaise grandisse. Aussi nous félicitons-nous des efforts de médiation déployés par la Ligue arabe.

Les récentes attaques terroristes et les troubles au Liban sont extrêmement préoccupants, car la violence ne fait qu'ajouter de l'huile sur le feu de la crise politique. Nous lançons un appel à toutes les parties pour qu'elles s'engagent dans un dialogue politique ouvert à tous et qu'elles veillent à préserver l'unité nationale.

**M. Natalegawa** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais, d'emblée, m'associer aux orateurs qui ont remercié le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Lynn Pascoe, de son exposé sur la situation qui règne au Moyen-Orient. Cet examen mensuel, par le Conseil de sécurité, de la question du Moyen-Orient a comme toile de fond les événements qui affectent la vie quotidienne des peuples de la région, et des efforts tendant à restaurer la paix dans la région.

La paix au Moyen-Orient a trouvé un nouveau souffle en novembre 2007, lorsqu'à Annapolis le Premier Ministre Ehud Olmert et le Président Mahmoud Abbas ont conclu un accord conjoint historique qui traduit la détermination des deux parties à reprendre les négociations de paix. Nous demeurons persuadés que les deux dirigeants feront tout leur possible pour atteindre les objectifs convenus à Annapolis. Le fait que les parties aient entamé des négociations sur les questions clefs nous encourage particulièrement.

L'appui continu de la communauté internationale demeure pertinent. La conférence des donateurs de Paris constitue un exemple louable de la contribution que peut apporter la communauté internationale. Nous nous félicitons des progrès réalisés suite à la conférence de Paris.

La conférence d'Annapolis ouvre un nouveau chapitre dans les négociations pour trouver une solution au conflit israélo-palestinien. Son issue offre un cadre qui permettra d'obtenir des résultats concrets, notamment un traité de paix entre les deux nations. Mais l'issue effective de ce dialogue permanent n'a pas encore fait apparaître un mouvement clair dans la direction d'une solution du conflit. De toute évidence, de grandes difficultés subsistent. En effet, au cours de cette période, le cercle vicieux de la violence a persisté, en particulier dans la bande de Gaza. Comme le Secrétaire général adjoint l'a fait observer, ce mois a vu couler beaucoup de sang.

La crise humanitaire à Gaza est terrible et inacceptable. La population de Gaza souffre non seulement du bouclage des postes frontière, mais aussi des incursions militaires répétées d'Israël. À moins qu'on ne règle globalement la situation de la bande de Gaza, elle risque de compromettre la promesse faite à la conférence d'Annapolis. Nous avons analysé de manière approfondie la situation de Gaza à l'occasion

du débat public du Conseil et des consultations qui ont suivi, la semaine dernière.

Nous voudrions insister aujourd'hui une fois encore sur l'importance d'une réponse commune du Conseil face à la catastrophe humanitaire actuelle. Le Conseil ne peut demeurer silencieux – il s'agirait en réalité d'un silence assourdissant. Il est par conséquent très décevant qu'en dépit des efforts sérieux et de bonne foi qui ont été déployés, un consensus n'ait pu être dégagé. En l'absence d'un tel consensus, ma délégation estime que les rencontres comme celle d'aujourd'hui sont extrêmement utiles car elles permettent à tous d'exprimer leur point de vue.

Nous continuons de croire que le dialogue interpalestinien est crucial pour la réussite du processus de paix. Le dialogue est indispensable pour faire progresser le processus de paix, pour construire un consensus et pour enrayer la violence qui continue de gronder. Étant donné que les différentes factions expriment des positions parfois opposées et contradictoires, le processus politique est actuellement caractérisé par une impasse qui empêche tout progrès. À l'heure où nous nous préparons à avancer dans cette voie, nous pensons qu'il est impératif que des efforts soient faits pour faciliter le dialogue entre les factions palestiniennes.

En ce qui concerne le Liban, nous demeurons préoccupés par l'impasse politique persistante, qui paralyse le Gouvernement libanais. L'élection au Liban d'un nouveau président a été reportée à 13 reprises. À un moment tel qu'aujourd'hui, il est indispensable non seulement de dégager rapidement un consensus politique entre les factions opposées, mais aussi de réaliser une percée qui permette de trouver une issue à cette impasse politique dans le pays. Dans ce contexte, l'Indonésie se félicite des efforts déployés par le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, M. Amre Moussa, qui a consulté les différentes parties libanaises et les a encouragées à faire l'unité et à procéder à des élections présidentielles. Nous reconnaissons l'importance du plan en trois points proposé par la Ligue.

Des élections présidentielles doivent être organisées conformément à la Constitution libanaise. Leur report permanent peut avoir des conséquences négatives sur l'unité du pays. Nous estimons que le pays devrait prendre en main ce processus; ce sont les Libanais qui doivent s'en charger, l'initiative doit venir d'eux et se concrétiser dans leur intérêt. Toutes les

parties concernées doivent sortir de l'impasse actuelle et édifier le consensus qui conduira à l'élection d'un président.

Le conflit au Moyen-Orient n'a que trop duré. Un accord pacifique, juste, durable et global au conflit est une nécessité absolue. Le Gouvernement indonésien est déterminé à contribuer à mettre fin au conflit prolongé et amer qui constitue depuis longtemps un fardeau pour les parties concernées. Notre attachement à la cause palestinienne est total et sans faille, tout comme notre soutien à cette dernière. Nous espérons que l'on pourra maximiser les possibilités offertes par les efforts multilatéraux, dont ceux du Conseil de sécurité, du Quatuor et de la Ligue arabe pour instaurer une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, dont les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1515 (2003), du mandat adopté à la Conférence de Madrid, du principe de l'échange de territoires contre la paix et de l'Initiative de paix arabe.

**M. Li Junhua** (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise remercie le Secrétaire général adjoint Pascoe de son exposé.

Le 22 janvier, le Conseil de sécurité a tenu d'urgence une séance sur la crise humanitaire à Gaza. Toutes les parties intéressées ont fait part de leur profonde préoccupation. Mais la semaine passée, la situation n'a pas évolué fondamentalement dans la bonne direction. La Chine est vivement préoccupée par la situation, qu'elle déplore. Les conditions de vie très difficiles dans lesquelles vit actuellement la population civile de Gaza sont inacceptables.

Nous avons pris note du fait que, lors de sa rencontre du 27 janvier dernier avec le Président Abbas, le Premier Ministre Olmert s'est engagé à ne plus suspendre les livraisons de vivres, de médicaments et de carburant à destination de Gaza et à redoubler d'efforts pour empêcher l'éclatement d'une nouvelle crise humanitaire. Nous espérons que le Gouvernement israélien tiendra ses engagements et ouvrira au plus vite tous les points de passage de Gaza afin que l'aide humanitaire puisse y être acheminée sans entrave.

La communauté internationale doit elle aussi apporter une aide humanitaire d'urgence à la Palestine. À ce sujet, nous saluons les efforts et les contributions des pays concernés, en particulier l'Égypte. La crise humanitaire qui sévit à Gaza constitue à l'heure actuelle le problème le plus pressant du Moyen-Orient.

Des mesures d'urgence doivent être prises pour en venir à bout. Tout retard ne fera qu'aggraver les souffrances humaines.

L'Autorité palestinienne a proposé de contrôler les points de passage de Gaza. Cette idée mérite d'être approuvée.

La crise qui règne à Gaza s'inscrit dans un contexte historique très complexe qui plonge très loin ses racines. Le seul moyen de résoudre les différents problèmes qui assaillent le Moyen-Orient et d'y installer une paix globale, juste et durable est d'obtenir que toutes les parties concernées mènent des négociations politiques avec le concours de la communauté internationale. Nous nous félicitons du processus de négociations lancé à la Conférence d'Annapolis et saluons le travail accompli par les dirigeants israéliens et palestiniens ainsi que par leurs équipes de négociations respectives.

Pour que les négociations soient fécondes, Israël et la Palestine doivent écartier tous les obstacles et se montrer plus résolu à faire avancer les négociations, forger un consensus plus vaste entre eux et accepter les concessions et les compromis qui s'imposent dans les pourparlers. De son côté, la communauté internationale doit encourager et saluer les négociations engagées par les deux parties tout en leur offrant son concours. Le bon déroulement des négociations exige que l'ensemble des parties s'emploient de façon concertée à instaurer les conditions idoines.

La communauté internationale doit aider l'Autorité palestinienne à se doter d'un dispositif de sécurité et à accélérer son développement économique. Des efforts s'imposent également pour obtenir un cessez-le-feu général entre la Palestine et Israël, de manière à éviter le moindre acte susceptible d'aggraver la situation. De plus, Israël doit prendre des dispositions ambitieuses pour lever le bouclage de la Palestine ainsi que pour démanteler le mur de séparation et les colonies.

Au Liban, la situation actuelle est critique. L'élection présidentielle ne cesse d'être reportée et les conditions de sécurité montrent des signes de détérioration. Nous espérons que les différentes factions libanaises agiront dans l'intérêt de la stabilité et de la solidarité nationales et qu'elles s'efforceront de s'entendre afin d'aplanir leurs différends dans la paix. Il y a peu, la Ligue des États arabes a fait une proposition en vue de mettre fin à la crise politique

libanaise. Cette proposition mérite l'attention de toutes les parties et factions libanaises.

L'année 2008 sera cruciale pour la paix au Moyen-Orient. Les occasions nouvelles s'accompagneront de problèmes complexes à résoudre. Afin que l'année 2008 soit placée sous le signe de l'espoir au Moyen-Orient, il faut que toutes les parties concernées agissent de concert, et notamment établissent au plus vite la paix entre le Liban et Israël ainsi qu'entre la Syrie et Israël. Les négociations engagées entre, d'une part, Israël et le Liban et, d'autre part, Israël et la Syrie, constituent des aspects majeurs du processus de paix au Moyen-Orient. La reprise immédiate des négociations et des progrès autour de ces questions permettra d'avancer vers une paix globale au Moyen-Orient.

Nous pensons que le processus de paix ne sera pas sans heurt, mais que tant que l'on recourra aux négociations plutôt qu'à l'affrontement, il sera possible d'ouvrir un chemin vers la paix. Nous espérons que toutes les parties concernées du Moyen-Orient y œuvreront sans répit.

**M. Wolff** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : À mon tour, je remercie le Secrétaire général adjoint Pascoe de son exposé. Nous apprécions vivement l'action menée par l'ONU et ses organismes spécialisés pour faire face à la difficile situation qui règne dans la région.

L'inquiétante évolution de la situation à Gaza et dans le sud d'Israël n'ébranlera pas l'adhésion des États-Unis à l'idée, défendue par le Président Bush, de deux États coexistant dans la paix et la sécurité, pas plus qu'elle ne détournera le Conseil de son engagement en faveur de la création, à terme, d'un État palestinien viable, démocratique et pacifique.

Israël et les Palestiniens poursuivant le processus politique lancé à Annapolis, les États-Unis, ainsi que les autres membres du Conseil et du Quatuor, doivent continuer de les soutenir dans ces efforts.

Comme le Président Bush l'a déclaré lors de sa récente visite à Jérusalem, nous nous employons à étayer les progrès dans quatre directions.

Premièrement, il faut que les deux parties remplissent les obligations dictées par la Feuille de route, comme elles l'ont elles-mêmes réaffirmé à Annapolis. Côté israélien, cela signifie, entre autres, stopper l'expansion des colonies et supprimer les avant-postes non autorisés. Côté palestinien, cela

implique de faire front aux terroristes et de démanteler leur infrastructure.

Deuxièmement, les Palestiniens ont besoin de l'aide d'Israël et de la communauté internationale pour bâtir leur économie ainsi que leurs institutions politiques et sécuritaires. Le Représentant spécial du Quatuor, Tony Blair, avance à grands pas dans la réforme de l'économie palestinienne et la mise en place des institutions, sachant qu'il a noué de bonnes relations de travail avec le Premier Ministre Fayyad et le Ministre israélien de la défense Barak.

Le troisième axe concerne la communauté internationale. Tant à Paris qu'à Annapolis, celle-ci a montré son adhésion totale à l'action mise en œuvre. Les États-Unis saluent l'Initiative de paix arabe et estiment que les États arabes en faveur de la paix régionale doivent approcher Israël.

Enfin, les négociations bilatérales sont primordiales pour parvenir à un accord de paix qui en termine avec l'occupation mise en place en 1967. Il n'y aura de paix durable que si les deux parties se réunissent pour arrêter des choix difficiles et les appliquer en vue d'installer la confiance. Les États-Unis sont d'avis que le Président Abbas et le Premier Ministre Olmert sauront prendre les décisions qui s'imposent, parce que tous deux sont résolus à instaurer les conditions propices à la sécurité et à la stabilité. Nous formons l'espoir que leurs équipes de négociations travailleront avec l'assiduité voulue et qu'elles aborderont tous les aspects sensibles et fondamentaux du problème. Les États-Unis ont dépêché sur place des envoyés chargés de surveiller et de superviser l'application de la Feuille de route, de professionnaliser les forces de sécurité de l'Autorité palestinienne et d'aider les parties et les partenaires régionaux à développer des idées sur la conception de la sécurité au sein du futur État palestinien.

Nous espérons également que la communauté internationale maintiendra l'élan d'abord imprimé à Annapolis avec l'accord sur l'application de la Feuille de route, puis confirmé à Paris à travers les promesses d'aide financière destinées à la mise en place des institutions palestiniennes et à la réforme économique.

Nous devons tous rester attachés à la création d'un État palestinien qui soit la patrie du peuple palestinien, tout comme Israël est la patrie du peuple juif.

À l'instar des autres délégations, les États-Unis regrettent que le Conseil n'ait pu s'entendre sur une déclaration présidentielle qui traite de la situation à Gaza et dans le sud d'Israël. Je voudrais que les choses soient claires sur ce point. L'absence d'accord sur un texte ne doit pas être interprétée comme une marque de désintérêt pour la situation humanitaire. Il est impératif de répondre aux besoins humanitaires des habitants de Gaza et nous resterons, au plan bilatéral, parmi les principaux fournisseurs de l'aide humanitaire apportée aux Palestiniens en détresse, à la suite du renversement illégal des institutions de l'Autorité palestinienne par le Hamas. Comme l'a dit la Secrétaire d'État Rice, nous n'abandonnerons pas la population de Gaza, et nous continuons de considérer Gaza comme faisant partie intégrante d'un futur État palestinien.

Mais cette situation n'est pas née de rien. Nous estimons que le Conseil devait traiter des circonstances qui y ont donné lieu, notamment en appelant le Hamas à mettre un terme à ses actes de violence, et prendre les mesures nécessaires pour réaliser des progrès véritables en direction de la vision de deux États démocratiques – Israël et la Palestine – vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

Les groupes terroristes de Gaza continuent de prendre pour cible des citoyens israéliens innocents dans leurs attaques quotidiennes à la roquette et au mortier. Ces attaques sont inacceptables et doivent cesser. Israël, comme tout État Membre, a le droit de se défendre. Il incombe au Hamas, qui a pris le pouvoir à Gaza par la violence et de manière illégitime, en juin dernier, la responsabilité de mettre fin à toutes les activités terroristes, dont celles-ci, menées au sein et à partir de Gaza.

Tout récemment, le Hamas a orchestré des attaques à la frontière entre Gaza et l'Égypte, lesquelles ont eu pour effet de voir des dizaines de milliers d'habitants de Gaza se ruer en Égypte, hors de tout contrôle, et de déstabiliser la région en facilitant potentiellement l'entrée de terroristes en Égypte et le transfert d'armes vers Gaza. Face à ces problèmes, l'ONU appuie les contacts entre Israël et l'Autorité palestinienne pour étudier des propositions, telles que celle du Premier Ministre Salam Fayyad qui consiste à ce que l'Autorité palestinienne assume la responsabilité du côté palestinien du point de passage de Gaza.

Les agissements du Hamas vont clairement contre les aspirations du peuple palestinien à la liberté et à la

création d'un État palestinien. Un État palestinien ne saurait naître de la terreur et de la violence. Ces aspirations peuvent uniquement être réalisées à la faveur de négociations et par des moyens pacifiques. Le Hamas doit cesser ses attaques quotidiennes à la roquette contre Israël depuis Gaza et transférer le contrôle de Gaza – qu'il exerce de façon illégitime – à l'Autorité palestinienne, sous la direction légitime du Président Abbas et du Premier Ministre Fayyad.

Nous regrettons vraiment que le Conseil n'ait pas été en mesure de s'accorder sur le projet de déclaration présidentielle de vendredi dernier. Ce projet lui aurait permis d'agir de façon constructive en relevant ce défi de manière globale, sérieuse et équilibrée.

À cet égard, je voudrais faire des observations concernant la déclaration faite au début de la séance par le représentant de la Palestine. Nous partageons son regret, et celui des autres, que le Conseil ne soit pas parvenu à un consensus sur le projet de déclaration présidentielle de vendredi dernier. Nous reconnaissons que la situation humanitaire actuelle est préoccupante. Cela dit, la crédibilité de son évaluation aurait été plus grande si, au minimum, nous l'avions entendu parler des attaques terroristes à la roquette lancées contre Israël depuis Gaza – territoire contrôlé par le Hamas à la suite d'une prise de pouvoir illégale et violente.

Il est regrettable qu'il ne se soit pas exprimé sur ces questions au nom de son gouvernement, contrairement à son propre président. À ce sujet, je citerai le Président Abbas dans sa déclaration du 22 janvier : « Pour notre part, nous n'avons de cesse de condamner le lancement de ces roquettes futiles contre quiconque. Ces roquettes ne font en rien progresser les choses et leurs tirs doivent cesser. » Comment ne pas se rallier à cette position claire et sensée? Je pense que la plupart d'entre nous étaient prêts à le faire.

J'insiste sur ce point car je crains que les discours que nous avons entendus aujourd'hui ne desservent un processus qui a pour objectifs ultimes la paix dans la région, le droit pour Israël d'exister dans des frontières sûres, et la création d'un État palestinien indépendant et viable. À cet égard, nous nous interrogeons nous aussi sur l'utilité de séances comme celle-ci qui, souvent, servent essentiellement de tribunes rhétoriques et contribuent peu à appuyer réellement ce que nous voulons voir comme l'engagement clair du Conseil en faveur de ces objectifs.

J'en viens au Liban. Les États-Unis condamnent fermement l'attentat terroriste à la bombe perpétré à

Beyrouth la semaine dernière, qui a entraîné la mort du capitaine Wissam Eid, des forces de sécurité intérieure du Liban, et de nombreux autres Libanais. Nous adressons nos condoléances aux familles des innocents Libanais tués dans cette attaque brutale. Cet attentat à la bombe – le dernier en date d’une série d’actes de terrorisme ciblant ceux qui travaillent à assurer l’indépendance et la souveraineté du Liban – s’inscrit dans l’assaut continu dont sont victimes les institutions légitimes du pays. Comme les assassinats et attentats à la bombe précédents, il s’est agi d’une attaque contre la démocratie libanaise et ceux qui œuvrent en faveur de l’unité, de l’indépendance et de la prospérité du Liban.

Les États-Unis ne faibliront pas dans leur appui au Gouvernement libanais légitime et démocratiquement élu. Nous apprécions à leur juste valeur les efforts déployés par l’ONU pour établir rapidement le Tribunal spécial pour le Liban, qui jugera les responsables de l’assassinat de l’ancien Premier Ministre libanais Hariri et d’autres crimes connexes. Nous exhortons les membres du Conseil et les États Membres de l’ONU à fournir l’assistance financière nécessaire pour que le Tribunal puisse accomplir sa tâche importante.

Enfin, nous renouvelons notre appel à l’élection immédiate d’un nouveau président, conformément à la Constitution libanaise, et invitons instamment la Syrie, l’Iran et leurs alliés à cesser toute ingérence et obstruction en ce qui concerne le processus démocratique au Liban.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Jamahiriya arabe libyenne.

Tout d’abord, je remercie M. Lynn Pascoe pour son exposé au Conseil sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Cette année 2008 marque le sixième anniversaire de la tragédie palestinienne, et le début de cette année a marqué le cinquantième anniversaire de l’occupation par Israël de la Cisjordanie et de la bande de Gaza. Je tiens à rappeler ces deux faits au Conseil car j’estime qu’ils revêtent une grande importance. Les autres membres ne voient-ils pas, comme moi-même, que les Palestiniens vivent depuis trop longtemps une tragédie faite de souffrances, et qu’ils ont parfaitement le droit de perdre patience?

Je pense que ce qui suit explique beaucoup des mesures prises contre le peuple palestinien. Depuis

1967, les autorités d’occupation sionistes tentent de créer un nouveau fait accompli en modifiant le statut juridique de Jérusalem et en implantant des colonies – toutes illégales – sur le territoire palestinien occupé. Depuis des années, ces autorités continuent d’ancrer cette réalité en érigeant un mur raciste qui isole de larges portions du territoire palestinien occupé, réduisant sa taille à moins de 12 % des terres palestiniennes historiques, soit 50 % de la zone totale occupée en 1967. Ces mesures ont été prises malgré l’avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice en 2004, qui stipule que la construction du mur de séparation est illégale et contraire au droit international, et que les Israéliens doivent détruire ce mur et indemniser les Palestiniens qui ont été pénalisés par sa construction. Pourtant, les Israéliens, comme d’habitude, continuent de défier la légitimité et la légalité internationales.

On en voit la preuve dans la multiplication des actes de terrorisme sioniste perpétrés par les autorités d’occupation contre le peuple palestinien, qui est illustrée par la campagne incessante d’assassinats de Palestiniens, ainsi que dans les meurtres – que M. Pascoe a mentionnés – des derniers jours dans la bande de Gaza occupée. Malheureusement, les fermetures constantes et l’état de siège, comme les membres le savent, ne sont qu’un maillon parmi d’autres d’une longue chaîne de mesures, à l’instar de la détention de plus de 11 000 personnes, la plupart dans les prisons et centres de détention israéliens, comme M. Mansour l’a souligné dans sa déclaration de ce matin. Parmi ces personnes, il y a des centaines de femmes et des centaines d’enfants et plus de 900 responsables palestiniens, dont des membres du Conseil législatif palestinien.

Il y a eu aussi de nombreuses incursions dans les villes palestiniennes. Ces incursions ont terrorisé les civils, qui ont vu leurs propriétés confisquées et leurs terres agricoles passées au bulldozer. Des centaines de blocus et de points de contrôle ont aussi été établis sur une terre de très petite superficie, afin d’entraver la mobilité des Palestiniens et de rendre leur vie insupportable.

Comme le Conseil le sait, et comme les membres peuvent le constater quotidiennement, le siège étouffant qui continue d’être imposé à la bande de Gaza a eu des effets dévastateurs sur tous les aspects de la vie de plus de 1,5 million de Palestiniens. Nous nous félicitons de la déclaration d’intention annoncée – et qui n’a produit aucun résultat jusqu’à présent –

alors que l'on ignore toutes les souffrances du peuple palestinien, qui constituent une violation de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. La bande de Gaza est toujours sous occupation. Cela constitue un châtement collectif du peuple palestinien, ainsi qu'un crime au regard du droit international humanitaire.

Le paragraphe 2 de la résolution adoptée par le Conseil des droits de l'homme à sa sixième session spéciale, le 23 janvier 2008,

« *Lance un appel* pour que la communauté internationale prenne d'urgence des mesures visant à mettre fin immédiatement aux graves violations commises par la puissance occupante, Israël, dans le territoire palestinien occupé, notamment la série d'attaques et d'incursions incessantes et répétées de l'armée israélienne dans le territoire et le siège de la bande de Gaza occupée. » (A/HRC/S-6/L.1)

Le monde entier a encore une fois été témoin – comme s'il avait besoin d'un autre exemple – des intentions réelles d'Israël en ce qui concerne la paix. À la suite de la Conférence d'Annapolis, comme à leur habitude, les Israéliens ont continué d'intensifier leur campagne d'attentats à grande échelle, et pas seulement contre Gaza mais aussi contre les villes de Cisjordanie. M. Pascoe nous en a parlé et nous a donné des exemples. Ces attentats ont fait de nombreuses victimes, dont des personnes âgées, des femmes et des enfants.

Comme la puissance occupante l'a annoncé elle-même, et comme le Conseil le sait, elle a aussi l'intention de continuer à construire des colonies de peuplement. Tout cela à la suite de la Conférence d'Annapolis, en violation des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, des décisions du Quatuor et des promesses qu'Israël lui-même avait faites à la Conférence.

Je voudrais avertir le Conseil des conséquences de ces actes pour la paix. Le fait que les autorités occupantes israéliennes continuent de passer outre aux résolutions relatives à la mosquée Al-Aqsa, dont celles de l'UNESCO, revient à mettre en péril la mosquée elle-même.

L'objectif d'Israël est bien connu, il s'agit de saper le concept même de la paix. C'est là son comportement habituel.

La paix ne sera possible que par un retrait total et sans conditions d'Israël de tous les territoires arabes occupés depuis 1967 – à savoir Jérusalem-Est, le Golan syrien occupé et les fermes de Chebaa –, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et à l'Initiative de paix arabe, et par l'établissement d'un État palestinien indépendant sur tout le territoire palestinien occupé en 1967, délimité par des frontières clairement définies et reconnues, avec Al Qods Al Charif pour capitale. La paix devra aussi passer par le retour des réfugiés sur leurs terres d'origine, d'où ils ont été expulsés en 1948 lors d'une opération de nettoyage ethnique à grande échelle que nombre d'historiens israéliens reconnaissent.

À cet égard, j'aimerais souligner le droit du peuple palestinien à résister à l'occupation. Décrire cette résistance comme une forme de terrorisme revient à tenter d'effacer ce droit. Il faut appuyer ce droit et non le saper.

Je voudrais rappeler au Conseil que les Palestiniens ont déjà décidé d'arrêter de lancer des roquettes. On a souvent parlé de ces roquettes au Conseil, bien qu'elles n'aient en fait tué ni blessé personne. Les Palestiniens ont promis d'arrêter de lancer ces roquettes il y a plusieurs mois. Pendant ce temps, Israël a continué de se comporter comme d'habitude: assassinats, exécutions extrajudiciaires, incursions, etc.

L'ONU, par l'intermédiaire du Conseil de sécurité – organe chargé de maintenir la paix et la sécurité internationales –, devrait assumer ses responsabilités pour ce qui est d'instaurer la paix au Moyen-Orient et de trouver les moyens d'appliquer les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) du Conseil de sécurité. Le Conseil ne peut pas assumer son rôle s'il ne respecte pas ses propres résolutions et s'il n'œuvre pas pour les faire appliquer.

La situation au Liban continue à éprouver les effets de l'agression d'Israël, qui a commencé le 12 juillet 2006. Le Conseil n'a pas cherché à mettre un terme à cette agression en temps opportun. Cela a conduit à la destruction générale de l'infrastructure libanaise. De nombreux rapports de l'ONU l'ont souligné, et il n'est pas nécessaire de citer la cote de ces documents. Le Liban continue de souffrir de cette agression, notamment à cause des mines posées par l'ennemi et des bombes à grappes qu'il a utilisées. En continuant de refuser de fournir des cartes pour

localiser ces mines et ces bombes à grappes, Israël expose délibérément les civils à la possibilité permanente d'être tués et paralyse le développement économique ainsi que les efforts humanitaires dans de nombreuses parties du Liban.

Je voudrais rappeler au Conseil que des lettres quotidiennes ont été envoyées par le représentant du Liban à propos des violations permanentes par Israël de son espace territorial, maritime et aérien. Ces violations sont explicitement contraires à la résolution 1701 (2006), et je pense qu'elles contribuent à ce qui se passe aujourd'hui au Liban.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant du Liban.

**M. Salam** (Liban) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier de la manière dont vous dirigez les travaux du Conseil ce mois-ci. Je voudrais également remercier M. Pascoe de son exposé instructif et important.

Il y a une semaine, le Conseil a examiné la crise qui sévit actuellement à Gaza en raison du siège imposé par Israël. Au cours de cette semaine, de nombreuses voix se sont élevées pour dénoncer le châtement collectif infligé par Israël aux civils palestiniens. Plus important encore, une résolution adoptée par le Conseil des droits de l'homme la semaine dernière à Genève, que vous avez mentionnée, Monsieur le Président, a lancé un appel pour que :

« la communauté internationale prenne d'urgence des mesures visant à mettre fin immédiatement aux graves violations commises par la puissance occupante, Israël, dans le territoire palestinien occupé. » (*A/HRC/S-6/L.1, par. 2*)

Les regards demeurent tournés vers le Conseil afin de veiller à ce qu'il soit à la hauteur de cette crise, à ce que le blocus soit levé et à ce que les points de passage soient immédiatement rouverts à la circulation des civils. Malgré les frustrations nées de l'incapacité du Conseil à s'attaquer au fond du conflit israélo-arabe, nombreux sont ceux qui placent encore leur confiance dans cet organe et qui croient dans son rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Personne ne peut être déçu à partir du moment où la paix reste l'objectif ultime.

La Commissaire générale de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de

Palestine dans le Proche-Orient, M<sup>me</sup> Karen Koning AbuZayd, a indiqué, dans un article publié par *The Guardian* le 23 janvier 2008, qu'

« Il n'a jamais été plus urgent que la communauté internationale agisse pour rétablir la normalité à Gaza. Les populations affamées, malades et en colère ne sont pas de bon partenaires de la paix. »

Il est impératif aujourd'hui de rétablir des conditions de vie normales à Gaza et en Cisjordanie, non seulement pour mettre fin aux souffrances de la population, mais également pour que soit rétablie la crédibilité du processus de paix global qui aurait dû se poursuivre au lendemain de la Conférence d'Annapolis. Cette crédibilité a été entachée et entravée par la politique du fait accompli imposée par Israël, qui a recours à la force et bafoue totalement le droit international et les résolutions pertinentes. La construction des colonies de peuplement n'a pas été gelée, en dépit des dispositions contenues dans les engagements initiaux pris au titre de la Feuille de route du Quatuor, et Israël poursuit sa construction du mur de séparation. La fermeture des points de passage n'a pas été levée et Israël n'a pas laissé les institutions palestiniennes faire leur travail dans les territoires occupés.

Il s'agit pourtant de mesures de confiance qui permettraient d'aborder les questions relatives au statut définitif. Les participants à la Conférence d'Annapolis sont parvenus à un accord sur ce point, à savoir discuter de la question des frontières, de Jérusalem, de la sécurité et des réfugiés, et ce, sur la base du document de référence de Madrid, des résolutions internationales pertinentes et de l'Initiative de paix arabe, proposée à Beyrouth en 2002 par les chefs d'État arabes et confirmée au Sommet de Riyad de 2007. Cette Initiative appelle de ses vœux une paix globale reposant sur le retrait israélien de tous les territoires occupés en 1967, en particulier la Cisjordanie, la bande de Gaza, le Golan et les territoires libanais encore occupés.

De ce point de vue, mon pays, le Liban, insiste sur le fait que la question des réfugiés devrait être réglée sur la base de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. Nous renouvelons notre appel en faveur du rapatriement, qui est indispensable, car s'il n'avait pas lieu, l'identité nationale de ces réfugiés palestiniens s'en trouverait menacée.

Le comportement d'Israël dans les territoires palestiniens occupés, et en particulier à Gaza, nous rappelle les images terribles de la guerre qu'Israël a menée contre le Liban en 2006, et au cours de laquelle il a systématiquement détruit les infrastructures du pays et délibérément pris pour cible les civils. Le Gouvernement libanais a entrepris d'appliquer les dispositions de la résolution 1701 (2006) adoptée par le Conseil après la guerre de 2006, et dont l'objectif est de rétablir la sécurité et la stabilité dans le sud du Liban. Toutefois, Israël continue de bafouer cette résolution en violant quotidiennement la souveraineté du Liban. L'année dernière, ces violations se sont élevées à 872, dont 711 violations aériennes, 32 violations maritimes et 128 violations terrestres. La dernière incursion en date a eu lieu en 2008, quand des Israéliens ont pénétré 200 mètres à l'intérieur du territoire libanais, dépassant la Ligne verte pour retenir prisonnier pendant toute une journée un citoyen libanais. Israël refuse toujours de fournir les cartes indiquant les emplacements de ses mines terrestres. Il a largué des bombes à sous-munitions sur le Sud-Liban durant la guerre de 2006, et il continue de refuser de fournir les cartes en désignant l'emplacement.

Nous nous félicitons que le Secrétaire général ait nommé un représentant chargé de jouer le rôle de facilitateur sur la question des deux soldats israéliens enlevés, mais Israël refuse toujours de régler la question des prisonniers libanais qui sont depuis des décennies enfermés dans ses prisons dans des conditions extrêmement pénibles. Nous demandons une fois encore leur libération immédiate.

En ce qui concerne les fermes de Chebaa et, bien que nous nous félicitons de la délimitation géographique temporaire proposée dans le rapport périodique du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1791 (2006), nous pensons que cette question devrait s'inscrire dans le cadre d'un processus diplomatique auquel participeraient tous les États et les acteurs concernés, en vue de parvenir au retrait complet d'Israël de ces fermes. En attendant que l'identité de ces fermes soit établie une fois pour toutes, nous lançons un appel en faveur du réexamen de la proposition faite par le Gouvernement libanais, dans le cadre de toute une série de propositions, pour que les fermes soient placées sous mandat temporaire de l'ONU.

Depuis le 24 novembre 2007, l'élection présidentielle n'a pas pu avoir lieu dans mon pays. C'est là une source de préoccupation pour la

communauté internationale et pour nos frères. En fait, le Conseil a adopté, le 11 décembre, une déclaration présidentielle dans laquelle il exprimait sa profonde préoccupation à l'égard des reports répétés de l'élection présidentielle. Le Gouvernement libanais a soutenu le programme de travail intégré élaboré lors de la réunion des ministres de la Ligue des États arabes, qui s'est tenue au Caire les 5 et 6 janvier 2008, en vue de faciliter l'élection immédiate du général Suleiman en tant que Président consensuel du Liban. Cette initiative a été de nouveau appuyée par les ministres arabes à la réunion qu'ils ont tenue le 28 janvier.

Je voudrais appeler l'attention sur le fait que la poursuite de la crise politique risque de donner lieu à de nouveaux actes de violence, ainsi que nous avons pu le constater le week-end dernier où huit personnes ont été tuées. Ces incidents regrettables, à la suite desquels nous avons annoncé des mesures spéciales, font désormais l'objet d'une enquête par les autorités judiciaires. Le Conseil sait bien que des activités terroristes sont menées depuis maintenant plus de trois ans. Ces attentats fragilisent la stabilité, l'indépendance, la souveraineté et la sécurité du Liban. Ils visent des personnalités éminentes de la politique, des médias et de la sécurité ainsi que les institutions constitutionnelles, sécuritaires et civiles. À la fin de l'année 2007, le général François el-Hajj, une figure éminente du Liban qui avait vaincu le terrorisme dans les camps de réfugiés palestiniens, a été assassiné dans un attentat terroriste. Le Conseil a pleinement condamné cet attentat. L'année 2008 a commencé avec une nouvelle vague d'attentats terroristes, et plusieurs civils ont été tués dans un attentat qui visait une voiture diplomatique en janvier 2008. Ces attentats, qui visaient également les institutions de sécurité intérieure, ont causé la mort du capitaine Wissam Eid des services de renseignement, ainsi que de plusieurs civils. Le Conseil de sécurité a condamné ce crime dans sa déclaration d'hier. Les attentats cherchaient également à déstabiliser le Sud-Liban et à terroriser les forces internationales ainsi que leurs membres. L'attentat le plus récent de ce type visait l'unité néerlandaise.

Aucun de ces attentats terroristes n'a détourné les Libanais de leur volonté de promouvoir l'indépendance, l'unité et la liberté de leur pays. Les attentats n'ébranleront pas notre détermination à retrouver le consensus national et n'arrêteront pas la marche que nous avons commencée ensemble pour faire triompher la justice internationale. C'est pourquoi

je me félicite des efforts déployés par le Secrétaire général en vue de créer un tribunal international spécial pour l'assassinat de l'ancien Premier Ministre Hariri et de ses compagnons, afin d'empêcher les criminels de poursuivre leurs activités terroristes et, donc, de renforcer la paix et la stabilité au Liban.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

**M. Ja'afari** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Ma délégation s'associe à tous égards à votre déclaration, Monsieur le Président. Nous comprenons que les paroles que vous avez prononcées aujourd'hui au Conseil constituent la meilleure façon d'exercer le privilège du veto moral contre toute tentative de déformer les faits et tout effort pour vider de son sens le rôle que peut jouer l'ONU dans l'instauration d'une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient.

Ce matin, nous avons entendu l'exposé du Secrétaire général adjoint Pascoe. Bien qu'il ait autant que possible essayé de minimiser les violations de toutes les normes et dispositions du droit international commises par Israël ainsi que son non-respect des résolutions du Conseil de sécurité, et qu'il se soit efforcé d'embrouiller les faits sur le terrain, M. Pascoe n'a pas pu s'empêcher, dans son exposé, de dresser une image très sombre de la situation sur le terrain, situation que la région subit depuis plus de 40 ans, depuis qu'a commencé l'odieuse politique de colonies de peuplement d'Israël.

S'agissant de l'exposé mensuel du Secrétaire général adjoint Pascoe, je voudrais exprimer mon mécontentement de constater qu'il n'a rien dit sur la situation dans le Golan syrien occupé. Comme tous les collègues le savent, la question au titre de laquelle le Conseil de sécurité tient sa séance mensuelle est intitulée « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne ». Le Golan syrien occupé fait partie intégrante de cette situation, qui a été provoquée par l'occupation continue de terres arabes par les Israéliens. Aujourd'hui, nous participons en tant que principale partie concernée à la présente séance du Conseil de sécurité, conformément aux décisions prises par le Conseil lui-même. En conséquence, nous appelons le Secrétariat à veiller à ce qu'aucune omission de ce type ne se reproduise dans les futurs exposés. Nous exprimons notre gratitude pour toutes les informations qui seraient communiquées concernant

les activités d'occupation d'Israël dans le Golan syrien occupé.

Les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale décrivent l'occupation comme la pire forme d'agression et la pire violation des droits de l'homme fondamentaux. En dépit de cela et des centaines de résolutions qui condamnent Israël pour ses pratiques contraires à ces principes et à ces résolutions, Israël, qui adopte un comportement de hors-la-loi unique en son genre dans le monde aujourd'hui, n'a cessé de bafouer et bafoue encore les principes les plus fondamentaux du droit international et a choisi de recourir à la violence, à l'oppression et à un comportement irresponsable d'un point de vue moral et politique. Israël se vante de ce comportement indigne et bafoue les normes et dispositions internationales.

Il y a quelques jours, les journaux israéliens ont publié des déclarations faites par Yuval Diskin, chef du Shabak, le service de la sécurité intérieure, dans lesquelles il annonçait fièrement que son service avait tué 810 Palestiniens, dont 200 civils, en 2007. Le Ministre de la sécurité intérieure Avi Dichter a déclaré que ce chiffre était sous-estimé et qu'il représentait 5 % du nombre de Palestiniens que les forces d'occupation avaient dû tuer. Une organisation israélienne des droits de l'homme a indiqué que les autorités d'occupation avaient tué 152 enfants en 2007, dont 48 âgés de moins de 14 ans. Cela porterait le nombre total d'enfants palestiniens tués entre 2000 et aujourd'hui à 866, d'après les calculs d'Israël lui-même.

Israël a inauguré la nouvelle année en fermant les points de passage vers la bande de Gaza, empêchant ainsi la livraison d'aide humanitaire et plongeant toute la zone dans le noir, sans compter les massacres quotidiens de Palestiniens au cours desquels des dizaines de jeunes et d'enfants sont tués, la détention de centaines de pèlerins et de patients palestiniens à la frontière égyptienne, et les mesures prises pour les empêcher de retourner à Gaza. Israël continue de faire la sourde oreille à tous les appels internationaux lancés en vertu des principes du droit international, l'exhortant à mettre fin à la construction du mur de l'apartheid et à libérer les parlementaires, les membres du Conseil législatif et les dirigeants palestiniens qu'il détient sans motif.

La Syrie condamne fermement les activités inhumaines d'Israël et appelle le Conseil de sécurité à prendre des mesures immédiates pour faire cesser ces crimes israéliens et punir leurs auteurs. La communauté internationale ne peut pas demeurer passive devant de tels crimes, comparables par leur niveau au génocide et aux crimes contre l'humanité.

Ce conseil n'est pas parvenu à adopter, ces derniers jours, une simple déclaration présidentielle condamnant Israël pour ses violations flagrantes des droits de l'homme et pour ses pratiques, proscrites internationalement, de punition collective sur le territoire palestinien, en particulier à Gaza – ce qui s'explique par la position d'un membre permanent du Conseil de sécurité qui tente toujours de diriger les délibérations du Conseil de sécurité dans un sens conforme à l'intérêt d'Israël, que cet intérêt contrevienne ou non au droit international. Cette incapacité va à l'encontre des responsabilités confiées au Conseil de sécurité par la Charte des Nations Unies et donne à Israël l'impression erronée qu'il peut persister dans sa politique d'agression et se comporter comme s'il n'y avait aucune occupation et comme si les individus sous occupation étrangère n'avaient pas le droit de lutter contre une telle occupation.

Plus de 40 ans se sont écoulés depuis l'occupation du Golan syrien par Israël. Israël continue de refuser de restituer le Golan syrien occupé à sa mère patrie, la Syrie, ou de se plier aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment à la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité. En réponse à ces résolutions, Israël a violé de la pire manière le droit international, le droit international humanitaire et les droits de l'homme, en poursuivant son occupation et en empêchant les habitants du Golan syrien occupé de rendre visite à leur famille et proches qui se trouvent dans leur pays d'origine, la Syrie. Ce traitement coercitif, qui affecte des milliers de Syriens dans le Golan syrien occupé, les empêchant de rejoindre leur propre famille, accroît les souffrances endurées par notre peuple et viole les obligations minimales des autorités israéliennes, la puissance occupante.

Il n'y a pas d'habitant du Golan syrien qui n'ait pas des membres de sa famille en Syrie, la mère patrie. Nous rappelons ici le terrible drame humanitaire vécu par les familles du Golan syrien lorsque, en cas de maladie ou de décès, les membres d'une même famille sont incapables de se joindre. La Syrie insiste sur le fait que les habitants du Golan sont des citoyens syriens vivant dans une partie occupée de leur patrie.

Ils ont le droit humanitaire de rester en contact avec les leurs et de pouvoir les joindre.

Le drame des Syriens prisonniers dans les geôles israéliennes se poursuit sans relâche. Certains sont détenus depuis plus de 30 ans sans justification. Certains sont décédés et d'autres y restent sur leur lit de mort, car Israël refuse de respecter le droit international humanitaire. Mon pays a adressé des lettres à ce sujet au Secrétaire général, au Président du Conseil de sécurité, au Président de l'Assemblée générale, aux membres du Conseil de sécurité et à des organisations gouvernementales et non gouvernementales, leur demandant d'intervenir pour contribuer au règlement des questions portant sur l'autorisation à accorder aux citoyens syriens du Golan occupé de rendre visite à leur famille et sur la libération des Syriens prisonniers dans les geôles israéliennes. Nous avons bon espoir d'obtenir des réponses à ces lettres.

Ma délégation a souligné à maintes reprises que nous sommes déterminés à reprendre le contrôle de tout le territoire occupé aux frontières du 4 juin 1967, cela par tous les moyens légitimes à notre disposition. Mon pays continue d'aborder cette question, chaque fois que l'occasion lui est offerte, afin d'atteindre cet objectif.

L'Initiative de paix arabe est l'occasion par excellence qu'Israël ne doit pas manquer. Elle peut ne jamais se représenter. Par ailleurs, cette initiative rejette tous les prétextes vides de sens invoqués par Israël. Mais Israël a réagi à toutes les initiatives et à tous les efforts par des mesures injustifiées de provocation et d'intensification du conflit. Comme je l'ai appris récemment par le dernier rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) au Golan (S/2007/698), Israël renforce sa présence militaire, ainsi que la formation militaire dans le Golan, ce qui constitue un nouvel indice de la poursuite de sa politique d'agression, en contradiction avec sa prétendue volonté de parvenir à la paix.

Tous ces événements ne font que conforter la conviction de la population de la région que le conflit israélo-arabe n'a pas trouvé de solution à cause du manque de volonté politique d'Israël de mettre fin à son occupation de la terre arabe et parce que le conflit est géré par un groupe spécifique de pays, ce qui contribue à compliquer la situation et à transformer ce qui pourrait devenir une paix juste et globale en une

paix assortie de conditions basées sur des calculs opportunistes et à courte vue.

La politique d'Israël qui consiste à déformer la réalité et à faire obstacle, quotidiennement, à la paix, poussant ainsi la région à un état de désespoir suivi par des explosions de violence, est une politique bien établie et alimentée par les agissements quotidiens d'Israël. Après que certains aient pensé que le chemin de la paix avait été ouvert au lendemain de la conférence d'Annapolis, le Gouvernement israélien a lancé une nouvelle campagne de colonisation dans le Golan et à Jérusalem occupée et de tueries moralement injustifiées de Palestiniens à Gaza et en Cisjordanie; beaucoup en sont ainsi venus à penser que les négociations ont été une perte de temps.

Le nombre de colons israéliens dans les territoires arabes occupés a augmenté de 5 % l'année dernière. Israël s'est efforcé d'attirer les parties internationales dans un nouveau jeu, celui de la redéfinition de la notion de colonies de peuplement et de la catégorisation de ces dernières en colonies légitimes et illégitimes. Israël a commencé la nouvelle année par d'intenses actes illégitimes d'agression militaire contre les civils palestiniens. Ces attaques militaires compliquent manifestement la situation très fragile qui règne sur le terrain et contribueront à anéantir les espoirs que d'aucuns avaient nourris à la conférence d'Annapolis.

Les Arabes ont montré une fois encore qu'ils veulent une paix marquant la fin de l'occupation israélienne, une paix construite sur la base de l'Initiative de paix arabe adoptée à la conférence de Beyrouth en 2002 et relancée par les dirigeants arabes au sommet de Riyad. L'attachement des pays arabes à une paix juste et globale exige une détermination réciproque et sérieuse de la part du Gouvernement israélien et de ses chefs de file à œuvrer en faveur de la paix, ce qui implique le respect des résolutions de la légitimité internationale et le retrait des terres occupées, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. La Syrie a fait le choix stratégique d'une paix juste et globale, fondée sur le mandat bien connu délivré par la conférence de Madrid et les résolutions de la légitimité internationale. Cela exige la restitution de tous les territoires arabes occupés, dont le Golan syrien, le long de la frontière du 4 juin 1967 ainsi que la création d'un État palestinien indépendant ayant Jérusalem pour capitale.

La poursuite de l'occupation va à l'encontre de la paix; elle signifie plus de heurts, plus de victimes et plus de destructions. Mon pays a fait le choix stratégique d'une paix juste et globale, mais pas aux dépens de nos droits nationaux ou de notre souveraineté. C'est ce qu'a souligné le Président Bashar Al-Assad lorsqu'il a déclaré qu'une paix juste et globale était un choix stratégique qui ne devait pas porter atteinte au territoire ou à la souveraineté de la Syrie.

Mon collègue qui dirige la délégation des États-Unis a évoqué mon pays lorsqu'il a parlé de la situation du Liban. À ce sujet, je rappellerai aux membres que non seulement la Syrie a souscrit à l'Initiative de paix arabe, dont la mise en œuvre est supervisée par M. Amr Moussa, Secrétaire général de la Ligue des États arabes, mais qu'elle a aussi concouru à sa conception en participant à la réunion des ministres des affaires étrangères au cours de laquelle elle a vu le jour. Par conséquent, la Syrie est résolument attachée au succès de l'Initiative et soucieuse d'aider ses frères libanais à tomber d'accord de manière à rétablir la sécurité et à sortir de la crise constitutionnelle actuelle.

Nous considérons l'appel à la non-ingérence dans les affaires intérieures du Liban comme s'adressant à toutes les parties, parmi lesquelles figurent les États-Unis d'Amérique et d'autres. Nul ne doit s'immiscer dans les affaires intérieures du Liban. Dès lors que nul ne le fait, nous aiderons les Libanais à s'entendre et à mettre fin à la crise que traverse leur pays.

Je réaffirme que mon pays condamne catégoriquement tous les actes d'assassinat qui ont été commis au Liban. Ces assassinats visent directement le peuple libanais. Bien que nous ayons officiellement formulé notre condamnation, je la rappelle aux membres du Conseil. La Syrie est résolue à trouver les coupables de ces assassinats, qui ont été perpétrés à l'encontre du peuple libanais. Nous sommes convaincus que toutes les manœuvres tendant à nous détourner de la vérité seront étalées au grand jour à l'issue de l'enquête en cours.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de la Palestine, qui a demandé à pouvoir faire une déclaration supplémentaire.

**M. Mansour** (Palestine) (*parle en anglais*) : Que l'on veuille bien m'excuser d'intervenir une deuxième fois. Je suis conscient de l'heure tardive et n'avais pas

prévu de reprendre la parole. Si je le fais, c'est essentiellement pour répondre au représentant des États-Unis. J'ajouterai également qu'il est futile, de la part du représentant d'Israël, puissance occupante, de répéter constamment que Gaza ne fait pas partie du territoire palestinien occupé. Sachant qu'il est tard, je me contenterai de le renvoyer aux éminents spécialistes du droit international humanitaire qui se trouvent aux quatre coins du monde, et notamment en Israël. Ils ont prouvé, sans laisser planer l'ombre d'un doute, que Gaza était sous la domination d'Israël, puissance occupante. Je n'évoquerai qu'un seul de ces spécialistes, M. John Dugard, qui a exposé cela de façon très détaillée, sous l'angle du droit international humanitaire.

Concernant la déclaration du Président Abbas à laquelle mon collègue des États-Unis a fait référence, nous connaissons parfaitement la position du Président à l'égard des roquettes. Dans ma déclaration, je suis allé au-delà de la position du Président Abbas, que j'ai mentionné à deux reprises. J'ai déclaré qu'il avait eu le mérite d'organiser avec succès un cessez-le-feu unilatéral, autrement dit, de faire cesser les tirs de roquettes, et que c'étaient les incursions incessantes d'Israël, ses exécutions extrajudiciaires et ses actes d'agression à l'encontre des Palestiniens qui ont provoqué par deux fois la rupture du cessez-le-feu unilatéral.

Néanmoins, ces trois dernières semaines, le Président Abbas a non seulement exprimé son opposition aux tirs de roquettes, qui servent d'excuse à Israël pour poursuivre son agression, mais il a aussi fait plusieurs déclarations condamnant l'agression ininterrompue d'Israël contre notre peuple à Gaza, y compris sa politique de siège et ses exécutions extrajudiciaires. En fait, le Président Abbas a voulu déclarer un deuil de trois jours à la suite du massacre commis à Gaza il n'y a pas longtemps. Par conséquent, quiconque mentionne la position du Président Abbas sur la question doit l'exposer dans sa totalité.

Hormis cela, en tant que membre du Groupe des États arabes, nous avons fait preuve d'une très grande souplesse et objectivité en acceptant que les roquettes soient mentionnées dans le projet de déclaration présidentielle, qui a reçu l'appui de 14 membres du Conseil de sécurité deux jours avant vendredi dernier. Ce faisant, nous avons montré que nous étions prêts à traiter de la question des roquettes.

Pourtant, les tirs de roquettes ne sont pas la cause première du drame de Gaza. La position de notre Président est bien connue : il est opposé aux tirs de roquettes et a œuvré sans relâche pour obtenir deux cessez-le-feu. Les principales causes du drame de Gaza sont l'occupation, les incursions, la famine dont souffrent les 1,5 million de Palestiniens qui peuplent Gaza, les exécutions extrajudiciaires et l'incarcération de 1,5 million de personnes à l'intérieur d'une prison gigantesque. Pour reprendre l'expression employée par le Secrétaire général adjoint Holmes, il s'agit d'une punition collective; il s'agit d'une violation du droit international. Il n'est donc ni juste ni objectif de vouloir parvenir à un accord au sein du Conseil de sécurité sans équilibrer le texte de projet en ne considérant qu'un seul aspect de la question, les tirs de roquettes, au détriment de tous les autres problèmes auxquels le peuple palestinien est confronté. Voilà précisément ce que nous avons dit.

Mais quoi qu'il en soit, nous nous félicitons de ce débat et du fait que les 15 membres du Conseil appuient l'initiative de l'Autorité palestinienne d'assumer la responsabilité du contrôle des points de passage vers Gaza. Telle est la solution pratique à la tragédie que vit notre population à Gaza. Les frontières doivent être ouvertes et les gens ont besoin d'aller et de venir, tout comme les biens.

Par conséquent, cette approche qui consiste à tenter de punir 1,5 million de Palestiniens parce que certaines personnes ont des positions politiques favorables à un parti qui est puissant à Gaza ne fonctionne pas. On ne peut pas jouer avec la vie de 1,5 million de civils à Gaza. Cette politique doit être écartée afin que nous puissions nous concentrer sur les éléments politiques concrets dont nous devons nous occuper.

L'élément le plus important à aborder est l'ouverture des frontières. Nous remercions tous les membres du Conseil pour leur appui à l'initiative d'assumer la responsabilité des points de passage du côté Palestinien. Nous remercions également le Quatuor pour cette position, ainsi que la réunion ministérielle de la Ligue arabe.

Notre président travaille très dur avec le Président Mubarak, les Européens, les Israéliens, les Américains et d'autres pour trouver une solution à cette situation. Si nous réussissons, et nous espérons réussir – l'aide du Conseil est d'ailleurs précieuse à cet

égard –, alors nous pourrions mettre fin à la tragédie que vit la population civile de Gaza.

Cela ne signifierait pas pour autant que nous aurions réussi à mettre un terme à l'occupation qui dure depuis 1967, comme le Président Bush l'a dit si clairement, mais nous espérons qu'à la faveur de négociations avec le camp israélien, et avec l'aide de tous les membres du Conseil, nous parviendrons avant la fin de l'année 2008 à conclure un traité de paix qui mettra fin à l'occupation et permettra à notre État palestinien de voir le jour sur toute la zone occupée par Israël en 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, cela assorti d'une solution juste et approuvée à la question des réfugiés, sur la base de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

**M. Gillerman** (Israël) (*parle en anglais*) : Les membres du Conseil ici présents ont été nombreux à exprimer dans ce débat leur préoccupation quant à la futilité de ces séances, et ils pourraient à présent avoir l'impression d'avoir raison. Je veux dire mon propre sentiment, à savoir que j'ai effectivement ressenti cette inutilité durant l'essentiel de la séance. Néanmoins, cette dernière me semble finalement avoir servi un but important. Elle a illustré de manière éclatante et on ne peut plus claire combien il importe de veiller à ce que les membres du Conseil de sécurité soient choisis avec soin et la mesure de la responsabilité qu'implique cette charge. Comme spécifié à l'Article 23 de la Charte des Nations Unies,

« Dix autres Membres de l'Organisation sont élus, à titre de membres non permanents du Conseil de sécurité, par l'Assemblée générale qui tient spécialement compte, en premier lieu, de la contribution des Membres de l'Organisation au maintien de la paix et de la sécurité internationales. »

L'importance de ce paragraphe a été mise en lumière aujourd'hui par la litanie de manœuvres, de distorsions, de bigoterie et de haine débitée par le représentant d'un pays qui était lui-même l'objet de sanctions par ce Conseil il n'y a pas si longtemps. Ceux-là mêmes qui ont été responsables de l'attentat de Lockerbie essaient aujourd'hui de faire la leçon au Conseil en matière de droits de l'homme. Le fait que le représentant en question ait été félicité par les assassins de Damas, qui font eux-mêmes l'objet d'une enquête diligentée par ce

Conseil, ne fait qu'ajouter à l'aspect surréaliste de l'ensemble.

Que cela ait été le fait du Président du Conseil, alors qu'il exprimait en même temps son appui total au terrorisme, devrait nous alarmer tous quant à ce qui attend ce Conseil au cours des 23 prochains mois. La seule chose que je puisse dire aujourd'hui, c'est peut-être « Dieu merci, nous sommes bientôt en février ».

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne.

**M. Ja'afari** (Syrie) (*parle en arabe*) : Je m'excuse auprès de vous, Monsieur le Président, ainsi que des membres du Conseil de sécurité, de prendre la parole une seconde fois pour exercer le droit de réponse de mon pays à la déclaration qui vient d'être prononcée à la présente séance par l'État terroriste d'Israël dans le cadre de cette instance internationale.

Le mépris affiché par Israël à l'égard de cette Organisation internationale et du droit international trouve son origine dans le moment même où l'ONU a donné naissance à Israël, sur le territoire de la Palestine historique, par le biais de sa résolution sur la partition. Cette résolution conditionnait la création de l'État d'Israël à l'établissement d'un État palestinien côte à côte avec lui sur la terre de Palestine. Depuis l'adoption de cette résolution, il y a plus de 60 ans, l'État palestinien n'a toujours pas vu le jour.

Le terrorisme d'État israélien, organisé à l'époque par le gang Ergun et Stern, et mené par les anciens Premiers Ministres israéliens, a miné le noble objectif que cette Organisation internationale entendait poursuivre. Par son terrorisme organisé, Israël a tué des centaines de milliers de Palestiniens et d'Arabes. Il a occupé la terre des autres par la force, en Syrie, au Liban, en Jordanie et en Égypte. Il a assassiné des représentants jouissant d'une légitimité internationale ainsi que des membres des forces de l'ONU dans la région. Israël a commis le premier acte de piraterie de l'histoire contre un avion civil, en 1954. Il a introduit des dispositifs nucléaires dans la région dans les années 60, exposant gravement la région et sa population aux dangers associés.

Le représentant d'Israël se vante de son mépris à l'égard de la présidence du Conseil de sécurité. Que peut-on dire? Rien, sinon que ses propos l'isolent encore davantage, au sein tant du Conseil de sécurité que de la communauté internationale. Ils montrent combien sa réaction manque de professionnalisme et de

morale par rapport aux règles qui régissent les travaux du Conseil de sécurité.

Le représentant d'Israël n'a pas le droit de se vanter du terrorisme d'État d'Israël contre les peuples palestinien, libanais et syrien – mais aussi contre les peuples jordanien et égyptien. Le terrorisme d'État israélien va jusqu'en Tunisie et en Iraq. Israël se vante de fabriquer des missiles qui ont une portée de 4 500 kilomètres et qui sont capables de porter des têtes nucléaires. À quoi servent ces missiles? Qui visent-ils?

Le terrorisme d'État israélien est nu aux yeux de la communauté internationale. Les paroles du représentant israélien témoignent véritablement de son souhait de voir le Conseil se transformer en un théâtre méprisable. Néanmoins, nous ne permettrons pas que cela se produise. Nous sommes venus ici pour tenter de

parvenir à une paix juste, durable et globale. Personne ne devrait chercher à faire échouer ces efforts.

Les résolutions du Conseil de sécurité et les résolutions ayant une légitimité internationale ne sont pas une simple polémique. Il s'agit d'un dialogue politique responsable, dont l'objectif principal est le maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'objectif est d'éviter un affrontement dans notre région, de libérer les territoires occupés et d'aider le peuple palestinien, qui souffre des crimes les plus horribles contre l'humanité.

**Le Président** (*parle en arabe*): Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 14 heures.*